

La **Conférence.**

Année judiciaire 2026-2027 • N°1 – Septembre – Novembre 2026



Conférence
du jeune
barreau

Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Place Poenart 1 - 1050 Bruxelles



CONFÉRENCE DU
JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

LAWYER'S NIGHT

VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

À 19H30

PLEIN PUBLIC
[MONT DES ARTS 5 À 1000 BRUXELLES]

SOIRÉE OFFERTE

AUX AVOCAT(E)S STAGIAIRES
DE PREMIÈRE ANNÉE
MEMBRES DE LA CONFÉRENCE
DU JEUNE BARREAU



SEPTEMBRE 2026

Sommaire.

5 **ÉDITORIAL**
Par M^e Hani Madani

6 **LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT**
Par M^e Baptiste Conversano

7 **LE MOT DE LA DIRECTRICE**
Par M^e Mathilde Mertens

9 **BILLET DE LA RÉDACTRICE**
Par M^e Amandine Wiarne



18

LE CORPS OUBLIÉ, CE TÉMOIN AVANT LES MOTS

M^{me} Mariane Mendels et
M. Michel Leroux



26

UN JUSTE RAPPORT AU TEMPS

Interview de Pascal Chabot,
philosophe



10

LA COMMISSION

Présentation de la
nouvelle équipe 2026-2027



22

GRANDE CONFÉRENCE LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Compte-rendu
par M^e Arthur Jamar de Bolsée



32

RETOUR VERS LE VIVANT

Interview de Harold Vincent,
ancien juriste, Guide-nature
et fondateur d'*In The Wild*



21

À LIVRE OUVERT

par M^e Lucie de Cock
et M^e Colombe Dethier

39

12 **LE MOT DU BÂTONNIER**
Le billet de Monsieur le
Bâtonnier Marc Dal

13 **LE MOT DE LA DÉLÉGUÉE
DES STAGIAIRES**
Par M^e Victoria Vanbellinghen

14 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Compte-rendu par
M^e Emmanuel Plasschaert

28 **LES PRIX BOELS**
Compte-rendu
par Me Lara Berlemont



36 **LEJEUNE & JANSON**
Compte-rendu
par M^e Victoria Vanbellinghen

40 **CONCOURS INTERNATIONAL
DE PLAIDOIRIES DE TUNISIE**
Par M^e Mathilde Mertens

46 **LES ODB'S VOUS
RÉGALENT**
Par M^e Jeanne Coppin & M^e Armelle Zaluzec

47 **AGENDA**
Retrouvez toutes nos activités et nos
formations à venir



Éditorial.

Chères consœurs,
Chers confrères,
Chers ami(e)s,

À l'heure où j'écris ces lignes, la Coupe du monde bat son plein et la Belgique a battu les États-Unis sur le score de 4-1.

À l'heure où vous lirez ces lignes, l'effervescence de notre rentrée judiciaire est à son paroxysme : courriels, appels et audiences mettent nos organismes à rude épreuve : la Coupe du monde n'est qu'un lointain souvenir.

Mais quel souvenir ! Celui des moments de joie, de partage et de rencontre, mais surtout celui où nos différences s'effacent pour laisser place à la fierté commune d'appartenir à notre beau pays.

N'est-ce pas là, finalement, le sentiment que nous partageons au sein de notre barreau ?

Ces souvenirs et ces sentiments, la Conférence du jeune barreau souhaite les prolonger en vous concoctant un programme éclectique : des formations, surtout, mais également des rencontres sportives, culturelles, de détente et d'éloquence.

La liste de nos formations est déjà disponible : nous l'avons voulue variée et nous ferons en sorte d'offrir le plus large panel possible : des midis de formation à foison et des colloques en droit administratif, en droit des entreprises ou en droit civil.

Les dates pour nous rencontrer également : nous vous donnons ainsi rendez-vous le 24 septembre 2026 pour notre traditionnel afterwork de rentrée co-organisé avec le Carrefour des Stagiaires.

Il s'agira ensuite de redécouvrir notre beau pays, et plus spécialement l'ancienne République de Gand pour le traditionnel « petit week-end » du 25 au 27 septembre 2026.

Ce n'est pas tout : l'éloquence et l'actualité seront au centre du procès fictif organisé à l'ULB le 8 octobre 2026 et dont le thème sera la dissolution du Conseil de sécurité de l'ONU.

Je remercie à nouveau nos plaideurs de talent : les bâtonniers FORGES et PLASSCHAERT, mais aussi les oratrices, SAYEH et DETHIER.

Ce n'est évidemment pas tout : le futur de notre profession, nos stagiaires, auront l'occasion de se rencontrer à la traditionnelle « Lawyer Night » du 16 octobre 2026.

Je vous rassure : il n'y a pas que les stagiaires qui sont conviés, vous l'êtes également, notamment à la soirée d'improshow qui est prévue le 19 novembre 2026 au sein du Palais.

En bref, des formations, des rencontres, et nos liens et nos engagements qui perdurent.

La Conférence du jeune barreau se réjouit et s'engage à œuvrer, pour vous, avec son habituel dévouement et dans l'intérêt de notre barreau.

Je vous donne rendez-vous au coup d'envoi de cette nouvelle année judiciaire, et dans l'intervalle, bonne lecture !

Votre dévoué serviteur,



Chères consœurs, chers confrères,

Le Jeune Barreau se réinvente toujours.

Souvent, il s'agit de petites décisions, de petits changements, presque invisibles, qui poursuivent tous le même objectif : faire un peu mieux, un peu plus.

Cet édit de la directrice en est un exemple.

Ce périodique, à ma connaissance, ne lui avait encore jamais fait de place.

Pour le petit changement, donc : c'est fait. Reste à savoir s'il fera un peu mieux, ou un peu plus.

Si l'édit de la Rédactrice en chef présente l'édition du périodique, que celui du Président présente les activités et le programme de l'équipe, à quoi pourrait bien servir cet édit-ci ?

À quoi sert, au juste, une Directrice ?

Cette question, beaucoup se la sont posée.

Il faut reconnaître que la fonction est relativement récente et ses missions plus ou moins bien définies.

Outre la gestion de l'agenda, le soutien sans faille au Président et l'organisation — avec lui — de toute une série d'événements, la Directrice du Jeune Barreau a surtout une mission plus discrète : s'assurer que tout le monde va bien.

Au sein de l'équipe fantastique de la Commission, d'abord, mais aussi, plus largement, en veillant à ce que chaque participant ait trouvé, trouve ou trouvera bientôt ce qu'il était venu chercher.

Cette mission peut sembler anodine. Elle ne l'est pas.

Pris entre le rythme effréné de la rentrée judiciaire, nos dossiers, nos vies privées, les 17 projets en cours et les nombreux autres encore au stade embryonnaire, nous nous arrêtons finalement rarement pour vraiment nous le demander.



Mathilde Mertens
Directrice de la Conférence du
jeune barreau de Bruxelles

Et pourtant, ne serait-ce pas la question qui compte le plus ?

Profitions donc de ce tout premier édit, où tout reste à écrire, pour vous poser cette question : comment allez-vous ?

Et que la réponse soit « très bien », « moyen » ou « pas terrible » : venez quand même.

Parce que le Jeune Barreau, c'est un endroit où l'on se retrouve. Où l'on parle, où l'on échange, où l'on déconnecte, où l'on profite.

C'est un incubateur de bons moments et de belles rencontres.

Alors venez : quels que soient vos goûts, il y en aura pour tout le monde.

Venez, nous nous occuperons du reste.

En attendant de vous retrouver, j'espère déjà que vous allez tous bien.

Mathilde Mertens
Directrice

Chères consœurs, chers confrères,

Le 19 juin dernier, les membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles m'ont fait l'immense honneur de m'élire à la vice-présidence de notre association. Cette confiance m'honore autant qu'elle m'engage.

Après deux années particulièrement riches sous les présidences de M^{es} Arnaud Hamann et Audrey Despontin, je pensais refermer un chapitre important de mon parcours au sein de la Conférence. Ces années m'ont toutefois rappelé ce qui fait sa véritable force : au-delà des événements qu'elle organise, ce sont avant tout les femmes et les hommes qui la font vivre.

La Conférence du jeune barreau occupe une place singulière dans notre profession. Elle accompagne les premiers pas des jeunes avocats, favorise la transmission et crée des liens essentiels. Elle nous rappelle que devenir avocat ne consiste pas seulement à acquérir une maîtrise technique, mais également à apprendre des autres et à construire une communauté.

Dans une profession souvent marquée par l'urgence et les exigences du quotidien, la Conférence offre un espace précieux de réflexion, de formation et de convivialité. Revenir aujourd'hui au sein du bureau est donc une grande joie, mais également une responsabilité que j'aborde avec beaucoup d'humilité.

Ma première mission sera d'accompagner les stagiaires dans leurs exercices de plaidoirie. Ceux-ci constituent des moments privilégiés de transmission, où il ne s'agit pas uniquement d'évaluer une prestation, mais également de conseiller, d'encourager et d'accompagner celles et ceux qui débutent leur carrière. Cette tradition repose sur l'engagement de nombreuses personnes — anciens présidents, directeurs, commissaires, orateurs, lauréats et membres actifs — auxquelles je souhaite rendre hommage.

La vice-présidence me conduira également à siéger au sein de la Commission du stage, aux côtés de M^{es} Gérard Kuyper et Victoria Vanbellinghen. Cette mission est essentielle : le stage constitue une étape déterminante dans la construction d'un avocat.



Baptiste Conversano
Vice-président de la Conférence
du jeune barreau de Bruxelles

La Commission doit demeurer un lieu d'écoute, de dialogue et d'accompagnement, garantissant à chaque jeune confrère une formation exigeante et de qualité.

Cette année sera enfin celle de la préparation de l'avenir de la Conférence. Aux côtés de la future directrice, M^e Victoria Libert, et de toute l'équipe, nous veillerons à préserver son identité tout en poursuivant son évolution.

La Conférence est un lieu d'excellence juridique et oratoire, mais également un lieu de culture, de sport, de convivialité et d'amitié. Sa richesse réside précisément dans cet équilibre. Les traditions qui nous ont été transmises doivent continuer à vivre en accueillant les idées nouvelles et l'énergie des générations qui se succèdent.

La Conférence ne nous appartient pas : nous n'en sommes que les dépositaires pour un temps. Notre responsabilité est de la faire vivre collectivement, grâce à l'engagement et aux initiatives de chacun.

Je me réjouis de vous retrouver tout au long de cette année, lors d'une conférence, d'un exercice de plaidoirie, d'une activité culturelle ou sportive, ou simplement autour d'un moment de convivialité.

C'est dans ces instants que se construit l'esprit de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.

À très bientôt.

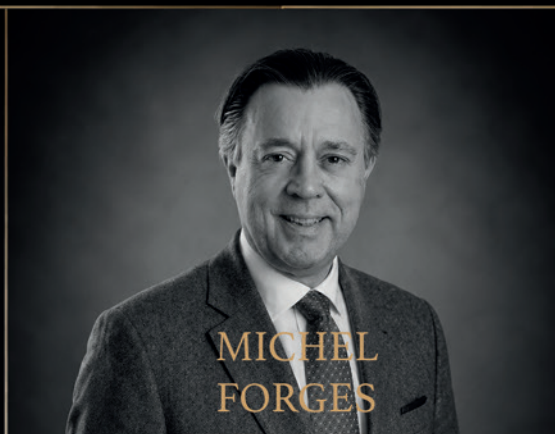
Baptiste Conversano
Vice-président



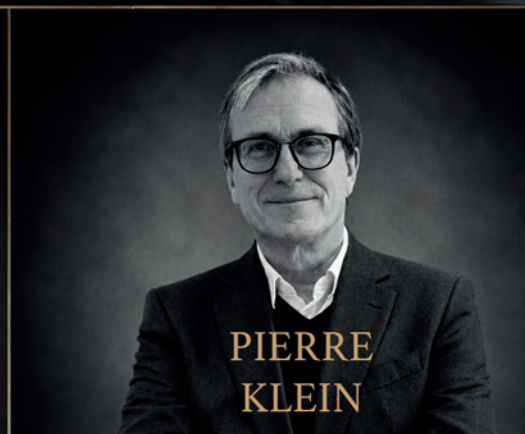
LE PROCÈS FICTIF



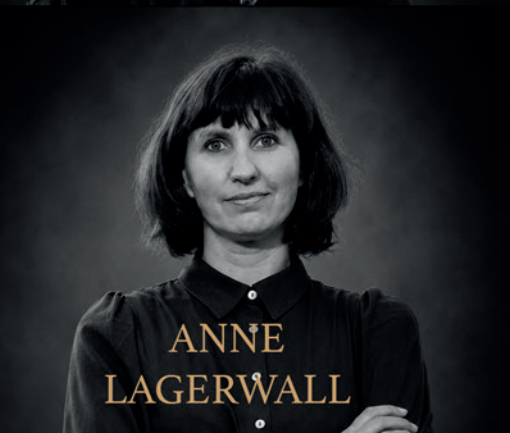
COLOMBE
DETHIER



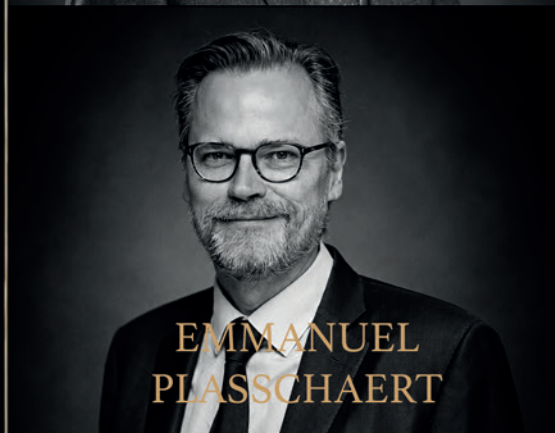
MICHEL
FORGES



PIERRE
KLEIN



ANNE
LAGERWALL



EMMANUEL
PLASSCHAERT



MELISSA
SAYEH



LIEU
ULB – AUDITOIRE K



QUAND
8 OCTOBRE 2026
DE 18H30 À 21H30



Chères consœurs, chers confrères,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve dans ce premier numéro du périodique de la Conférence du jeune barreau.

Nous y voyons l'occasion de vous présenter ce que la Conférence fait de plus beau, tout en portant notre regard sur des thématiques qui nous paraissent importantes ou qui, à tout le moins, invitent à la réflexion.

Pour ce premier numéro, j'ai souhaité aborder notre rapport à l'épuisement, en questionnant l'accélération du temps, ainsi qu'un retour au corps et à la nature comme pistes de réflexion.

Combien de nos consœurs et confrères ont quitté le barreau, épuisés, éteints, au bord du gouffre ? Nous avons peut-être même tous, à un moment de notre vie, frôlé cet abîme, cherché très loin, profondément en nous, la force de nous lever le matin et d'affronter le monde.

L'épuisement n'est, à mes yeux, pas uniquement une histoire individuelle. Il est peut-être aussi le symptôme d'un monde qui ne fonctionne plus tout à fait. D'un monde qui nous pousse à aller toujours plus vite, à produire toujours davantage, à remplir nos agendas, à consommer toujours plus.

Notre profession n'échappe pas à cette logique. Elle est intensément cérébrale. Nous vivons beaucoup dans notre tête, et sans doute bien moins dans notre corps. Pourtant, celui-ci nous parle sans cesse. Dans notre culture, la possibilité de prêter attention aux signaux que le corps exprime, et d'en faire quelque chose, n'a rien d'une évidence.

À travers le regard de différents auteurs et autrices, ce premier numéro n'a pas la prétention d'apporter des réponses toutes faites. Il se veut plutôt une invitation à ralentir, à questionner notre rapport au travail, au temps, au corps, à la nature et, plus largement, au vivant.

Pascal Chabot, philosophe, nous livrera son analyse du temps et du sens de nos vies. Mariane Mendels et Michel Leroux, thérapeutes, nous parleront de « ce corps oublié ». Enfin, Harold Vincent, ancien avocat, témoignera de la manière dont la nature a profondément transformé son regard sur la vie.



Amandine Wiame
Secrétaire de la Conférence
du jeune barreau de Bruxelles

Dans son essai *Rest Is Resistance*, Tricia Hersey écrivait : « J'espère que tu t'es reposé-e aujourd'hui. Je te souhaite de savoir au plus profond de toi que l'épuisement n'est pas une façon normale de vivre. Tu es légitime. Tu peux te reposer. Tu dois résister à tout ce qui ne fait pas de ton humanité une priorité sacrée. Tu es digne d'attention et de soin. » Ces quelques lignes résonnent particulièrement avec l'esprit de ce premier numéro.

Dans le deuxième numéro, nous déplacerons notre regard vers une question plus collective : comment prenons-nous soin les uns des autres ? Comment vivons-nous ensemble sans nous exploiter, sans nous écraser ? Comment, finalement, faisons-nous société ?

Ce premier périodique sera également l'occasion de vous présenter les nombreux événements organisés par la Conférence du jeune barreau : formations, activités sportives et culturelles, conférences, concours d'éloquence, soirées... Autant d'occasions de nous retrouver, d'échanger et de tisser des liens.

Nous avons également souhaité créer une nouvelle rubrique, intitulée « À livre ouvert ». À chaque numéro, des avocats et avocates partageront avec nous les livres qui les ont profondément marqués ou accompagnés à un moment de leur vie.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année judiciaire.

Amandine Wiame
Secrétaire

La commission.

2026-2027



PRÉSIDENT

Hani MADANI

☎ 0499 821 869

✉ president@cjbb.be



Le directoire



VICE-PRÉSIDENT

Baptiste CONVERSANO

☎ 02 639 63 73

✉ vice-president@cjbb.be



ANCIEN PRÉSIDENT

Karim SEDAD

☎ 0494 06 02 02

✉ k.sedad@avocat.be



ORATRICE DE RENTRÉE

Hanna BOUZEKRI

☎ 0473 19 13 93

✉ h.bouzekri@duolegal.be



DIRECTRICE

Mathilde MERTENS

☎ 0477 73 98 14

✉ directeur@cjbb.be

Les commissaires



**SECRÉTAIRE &
RÉDACTRICE EN CHEF**

Amandine WIAME

☎ 0472 63 69 01
✉ periodique@cjbb.be



**TRÉSORIER &
SPONSORING**

Clémence MERVEILLE

☎ 02 733 08 87
✉ tresorier@cjbb.be



**OFFICIER DE
BOUCHE**

Jeanne COPPIN

☎ 02 379 24 79
✉ odb@cjbb.be



**ACTIVITÉS
SCIENTIFIQUES**

Annabelle DELEEUEW

☎ 02 550 13 14
✉ formation@cjbb.be



**ACTIVITÉS CULTURELLES
ET SPORTIVES**

Benjamin HOLLANDER

☎ 0470 19 89 91
✉ culture@cjbb.be



**SECRÉTAIRE - ADJOINT
RÉSEAUX SOCIAUX**

Lucas FONTAINE

☎ 0472 63 69 01
✉ periodique@cjbb.be



**TRÉSORIER - ADJOINT
SPONSORING - ADJOINT**

Antoine MAIRESSE

☎ 02 733 08 87
✉ tresorier@cjbb.be



**OFFICIER DE
BOUCHE - ADJOINTE**

Armelle ZALUZEC

☎ 02 379 24 79
✉ odb@cjbb.be



**ACTIVITÉS
SCIENTIFIQUES - ADJOINTE**

Pauline LELOUP

☎ 02 550 13 14
✉ formation@cjbb.be



**ACTIVITÉS CULTURELLES
ET SPORTIVES - ADJOINTE**

Alice LHOAS

☎ 0470 19 89 91
✉ culture@cjbb.be



**COORDINATEUR
GÉNÉRAL**

Anthony LACKNER

☎ 02 335 24 78
✉ coordination@cjbb.be

Chères consœurs, chers confrères,

La tradition veut que le bâtonnier prenne la plume dans les colonnes de la Conférence pour souhaiter la bienvenue à celles et ceux qui viennent de rejoindre notre belle profession. Je suis heureux de perpétuer cette tradition. Je le fais d'autant plus volontiers que mon attachement à la Conférence du jeune barreau de Bruxelles est grand.

Vous venez de prêter serment. Vous le constaterez rapidement : l'exercice de la profession d'avocat demande travail, rigueur et disponibilité. Vous devrez faire preuve d'indépendance notamment à l'égard de vos clients, de vos adversaires et des magistrats.

Vous découvrirez une profession exceptionnelle car pour accomplir votre mission d'avocat, à savoir conseiller et défendre, vous serez juriste, stratège, négociateur, confident, conseiller et défenseur. Par votre travail, vous participerez à la bonne administration de la justice et au bon fonctionnement de l'État de droit.

Au moment où vous commencez votre carrière, permettez-moi de partager une conviction. Exercer notre profession requiert deux qualités essentielles : la compétence et la réputation.

La compétence se construit par le travail, la curiosité intellectuelle et la formation. Le droit évolue sans cesse. Il vous faudra apprendre chaque jour. Cette exigence permanente est parfois contraignante, mais elle est aussi ce qui fait la richesse de notre profession.

La réputation, quant à elle, se construit jour après jour. Elle ne dépend pas du nombre de dossiers que vous traiterez ni des succès que vous remporterez. Elle repose avant tout sur votre comportement dans les dossiers. Elle est la conséquence de votre loyauté, de votre probité, de votre respect de la parole donnée, en bref, du respect des règles déontologiques qui s'appliquent à notre profession.

Le respect de la déontologie constitue l'un de vos plus précieux atouts professionnels. Nos règles professionnelles ont un sens : elles vous protègent, elles protègent vos clients et garantissent la confiance indispensable au bon fonctionnement de la justice.



Marc Dal
Bâtonnier de l'Ordre français
des avocats du barreau de Bruxelles

Parce que vous respecterez ces règles, vous inspirerez confiance à celles et ceux avec lesquels vous serez amenés à travailler. La confiance de vos clients, qui vous confieront leurs préoccupations les plus intimes. La confiance des magistrats, qui doivent pouvoir compter sur la sincérité de votre parole et la qualité de vos interventions. La confiance enfin de vos adversaires, qui sauront qu'ils ont affaire à un avocat loyal, fiable et respectueux de la parole donnée.

Dans notre profession, la confiance constitue un capital inestimable. Elle se construit lentement et se préserve avec soin. Elle constitue la différence entre un avocat simplement compétent et un avocat véritablement respecté.

Cette confiance trouve également sa source dans les relations humaines que vous développerez tout au long de votre carrière. C'est pourquoi je ne peux que vous encourager à participer activement aux activités de la Conférence du jeune barreau.

Vous y suivrez bien sûr des formations de qualité, mais surtout, vous y trouverez un lieu de rencontres, d'échanges et de convivialité. Vous y croiserez celles et ceux qui deviendront peut-être demain vos associés, vos adversaires ou, mieux, vos amis.

Profitez donc pleinement de ce que la Conférence a à vous offrir. Engagez-vous, participez, échangez. Vous y trouverez bien davantage qu'un complément à votre formation : vous y construirez votre place au sein de notre barreau.

Marc Dal
Bâtonnier de l'Ordre français des avocats
du barreau de Bruxelles

Chères consœurs, chers confrères,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je prends la plume en ma qualité de Déléguée des stagiaires. Je remercie chaleureusement la Conférence du jeune barreau de Bruxelles pour cette opportunité et me réjouis de poursuivre la belle collaboration qui nous attend au cours de cette année judiciaire.

Avant toute chose, je tiens à remercier celles et ceux qui font vivre le Carrefour et qui ont, une fois encore, relevé avec brio le défi de porter ce projet avec ferveur et engagement. J'adresse une attention particulière à ma prédécesseure, M^e Marine Randoux, qui a brillé tout au long de cette année par sa disponibilité et son soutien, ainsi qu'à M^e Hélène Rouvroy, M^e Lara Degeest et M^e Armelle Zaluzec, mes partenaires et amies du Bureau sortant.

Je tiens également à remercier par avance mon bureau, qui m'accompagne dans cette formidable aventure : M^e Lara Degeest, qui renouvelle son engagement en tant que vice-présidente, M^e Romain Moulart, vice-délégué, M^e Juliette Byl, trésorière et M^e Émeline Del-Rey, secrétaire.

Après ces quelques remerciements, entrons dans le vif du sujet : le Carrefour des stagiaires, qu'est-ce ? Le Carrefour, c'est une association pensée par les stagiaires, pour les stagiaires. Aujourd'hui, plus de 70 membres bénévoles se répartissent au sein de 20 commissions, chacune dotée de sa propre mission mais toutes guidées par une ambition commune : améliorer les conditions de stage, renforcer les liens entre stagiaires et contribuer à leur épanouissement au sein du barreau.

Les commissions « Aide aux stagiaires », « Écoute et bien-être » et « Fonds d'aide » constituent le pilier solidaire du Carrefour et veillent à ce que chaque stagiaire puisse trouver écoute, soutien et accompagnement lorsque cela s'avère nécessaire.

Les commissions « Activités », « Sport », « Nuit des stagiaires » et « Ski / Voyage » font quant à elles vivre l'esprit de confraternité qui nous est cher. Elles organisent de nombreux événements tout au long de l'année judiciaire, à commencer par les traditionnels afterworks du troisième jeudi du mois (à vos agendas !), mais également des activités sportives, culturelles et festives permettant à chacun-e de créer des liens qui dépassent le seul cadre professionnel.

Les commissions projet, à savoir « Prison », « Huissier », « Audience », « Parquet » et « Permanences », permettent aux stagiaires de découvrir les multiples facettes de la profession et de compléter leur formation par des expériences de terrain particulièrement enrichissantes. Ces projets font également partie des obligations de stage.



Victoria Vanbellinghen
Déléguée des stagiaires
Avocate au barreau de Bruxelles

Les commissions « Réforme du stage », « Climat » et la nouvelle commission « Diversité et inclusion » témoignent de l'engagement du Carrefour dans les réflexions qui façonnent la profession de demain. Elles portent la voix des stagiaires, nourrissent les débats qui animent notre barreau et contribuent à faire évoluer tant le stage que l'exercice de la profession.

Enfin, les commissions « Formation » et « Langues » participent à l'acquisition et au renforcement des compétences des stagiaires. Nous poursuivons le développement d'une offre de formations toujours plus riche et diversifiée, tout en relançant une offre de cours de langues afin de permettre à chacun-e de renforcer des compétences particulièrement précieuses dans l'exercice de notre profession.

Le Bureau et l'ensemble des membres du Carrefour auront à cœur de poursuivre le travail accompli par celles et ceux qui nous ont précédé-e-s afin de continuer à faire rayonner l'association, tout en veillant à préserver ce qui fait son identité depuis sa création : être un lieu d'entraide, de représentation, de partage et de confraternité.

Envie de rejoindre le Carrefour des stagiaires ? Venez découvrir nos commissions, poser vos questions, rencontrer les membres du Carrefour et partager un moment convivial lors de notre souper de recrutement le 9 septembre ou lors de nos prochains événements.

Pour suivre nos actualités ou en apprendre davantage sur nos activités, rendez-vous sur notre site internet (www.carrefourdesstagiaires.com), sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram et/ou LinkedIn). N'hésitez pas non plus à me contacter à l'adresse suivante : delegue.carrefourdesstagiaires@gmail.com.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée judiciaire et, pour les nouveaux stagiaires, la bienvenue au barreau de Bruxelles !

Au plaisir de vous rencontrer,

Victoria Vanbellinghen
Déléguée des stagiaires



COMPTE RENDU

Assemblée générale

par Emmanuel Plasschaert

Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles. Le président Sedad attend du monde. Il voit grand. Il voit loin. Toujours. Il est confiant.



Depuis quelques semaines, la campagne électorale est intense. Pas pour le mandat de président. Les candidats à cette fonction prestigieuse sont connus jusqu'en 2032 et chacun s'en accommode avec discipline. Pas pour les mandats de commissaires : autant de candidats que de postes à pourvoir. Ils sont là, assis dans la salle, souriants, détendus ; ils se projettent déjà, eux qui seront accueillis dans la grande famille du Jeune Barreau. Leurs yeux pétillent. Ils s'apprêtent à vivre ces années particulières, faites de travail, de service au barreau et d'amitié¹. Qui sait ? C'est peut-être à cette occasion qu'ils rencontreront leur futur conjoint(e) ou associé(e). Il se raconte que cela est déjà arrivé.

1. Dans l'ordre alphabétique M^{es} Lucas Fontaine, Pauline Leloup, Alice Lhoas, Antoine Mairesse et Armelle Zaluzec.

Non, le véritable enjeu, c'est le discours de rentrée 2028. Deux candidates. Deux excellentes candidates. Elles ont des choses à dire et sont bien décidées à convaincre l'assemblée que leur voix est celle qu'elle attend. Depuis plusieurs semaines, les soutiens se comptent, les procurations aussi. Tensions entre anciens président(e)s, débat sur la légitimité de leur candidature, trahisons, alliances de circonstance... Qui a dit que la campagne au vice-bâtonnat 2022 avait été disputée ?

Il est 15 h 30. La tradition est respectée. Avec les 30 minutes de retard protocolaires — M^{me} la bâtonnière a failli quitter la séance avant qu'elle ne commence véritablement —, dans une salle où règne une agréable température de 32 °C, le président ouvre la séance.





Après la remise des coupes et des différents prix, dont celui qui porte le nom de notre regretté Pierre Paul de Châtelet, trop tôt disparu, M^e Cassandra Bockstael s'approche du pupitre pour son rapport de secrétaire. D'une voix souriante et intelligible, elle nous livre un récit qui, selon un usage ancien, n'a vocation à être compris que par les seuls initiés, c'est-à-dire uniquement par ceux et celles qui siègent au fer à cheval. Il y est question de Koh-Lanta et d'îles mais aussi, et surtout, de solidarité et d'amitié. Et c'est avec une émotion palpable que M^e Bockstael conclut sur ce qui restera au terme de cette aventure : la confiance qu'on a prise et les souvenirs qu'on gardera.



Il appartient ensuite au trésorier, M^e Gauthier Bogaert, de nous parler chiffres. Il n'en fera évidemment rien. On est propulsé de Koh-Lanta au Moyen Âge, pour un rapport tout aussi ésotérique. On y apprend, sans réelle surprise, que les trésoriers aiment l'argent et sont les meilleurs. Les fanfaronnades d'usage passées, M^e Bogaert se veut plus personnel. La voix hésite davantage lorsqu'il évoque ce que la Conférence lui a apporté : « Moi, le plus bavard des comtes, enfant unique et ayant parfois eu du mal à trouver ma place, je n'ai pas connu la notion de fratrie. Pas avant vous, tout du moins. Vous avez changé ma vie d'avocat à tout jamais. La confraternité aura désormais vos visages. »

« Quand une mission est accomplie, il faut partir ». Mais avant de partir, le président, qui voit toujours grand et loin, revêt une dernière fois sa parure de plumes. Avec humour,



sensibilité et équanimité, il remercie les membres de sa tribu. Les mots sont justes et doux. Pour chacun.

Félicitations, M. le président, vous fûtes un président audacieux, dans la forme, mais surtout sur le fond. Homme de convictions et de combats, vous n'avez pas hésité à les porter haut, au service d'un barreau plus inclusif et plus engagé dans la société, dans le respect des sensibilités de chacun.

Le *maiden speech* du futur président illustre à merveille cette émulation qui souvent caractérise les commissions qui se succèdent. Plus fort. Plus loin. Toujours. C'est au son des tambours marocains (« Dakka Marrakchia ») que M^e Hani Madani entame son discours d'intronisation. Dans un style atypique, chaleureux, au rythme soutenu, il fait ce en quoi il excelle : nous enthousiasmer. Nul doute qu'avec son sens de l'organisation et sa bonne humeur contagieuse, le succès sera au rendez-vous l'an prochain.



Chargé de présenter le candidat unique au mandat de vice-président, M^e Baptiste Conversano, M^e Jacques Willockx s'acquitte de sa mission avec verve, talent et humour, en vrai orateur qu'il est. Ne dissimulant rien des traits de personnalité les plus inquiétants de son candidat : son obsession de quitter une soirée, souvent à l'aube, en dernier ou encore cette intervention malheureuse lors d'une Berryer à Genève qui faillit compromettre les bonnes relations belgo-suisse.



Mais, comme souvent à la Conférence, l'humour cède finalement la place à l'amitié. Et lui, qui joua la candidature à la vice-présidence avec M^e Conversano à pile ou face conclut par ces mots : « Sache que si tu as le sentiment d'avoir volé une place, c'est uniquement celle que tu as prise dans mon cœur et dans bien d'autres cœurs battants dans cette salle. La Conférence compte sur toi, Baptiste, et toi, tu comptes pour la Conférence. »



M^e Mathilde Mertens, candidate au poste de directrice générale de M^e Madani, est à ce point populaire qu'elle a droit non pas à une mais à deux présentations. La première, par M^e François Coppin, est drôle, sensible et empreinte



d'une sincère gentillesse, à l'image de son présentateur. La seconde, par M^e Claire-Emmanuelle Moreau, dans ce registre oratoire français qui reste l'apanage de nos amis d'outre-Québécois. Elle nous raconte ses efforts, aussi obstinés qu'infructueux, pour convaincre M^e Mertens de quitter Bruxelles pour Bordeaux. Son échec est vécu comme une victoire par l'assemblée et confirme, s'il en était besoin, que M^e Mertens a l'instinct sûr.



Enfin, la joute tant attendue. Celle qui a incité le président, qui voit toujours grand et loin, à choisir la salle des audiences solennelles pour son assemblée. À ma gauche, M^e Margaux Conil-Séon, ancienne secrétaire de la Conférence, à ma droite, M^e Colombe Dethier, prix Janson 2022. Un match au sommet. Seule l'une d'entre elles sera oratrice de rentrée pour l'année judiciaire 2027-2028.

Pour les présenter, deux femmes de talent et de convictions. L'une fut la secrétaire de l'autre. Elles se respectent. Peut-être même s'admirent-elles. Elles sont amies. Toutes deux sont anciennes présidentes. Toutes deux prêtes à tout pour obtenir la victoire de leur candidate.



M^e Audrey Despontin a choisi de soutenir M^e Conil-Séon. M^e Anne-Claire Dombret défend la candidature de M^e Dethier. Deux amies prêtes à risquer leur amitié au nom de... l'amitié, comme le rappela M^e Despontin.



Rivalisant d'intelligence et de finesse, elles se livrent à un combat oratoire à fleurets mouchetés pour emporter la conviction de l'assemblée. Ce jour-là, celle-ci choisit finalement de porter ses suffrages sur M^e Colombe Dethier. Qu'elle en soit chaleureusement félicitée. Quant à M^e Conil-Séon, qu'elle n'y voie ni un échec ni une injustice, mais simplement l'occasion de bénéficier d'un peu plus de temps pour prononcer ce discours qu'elle porte, je le sais, en elle.

Ainsi s'achève cette assemblée générale. De discours en discours, un fil rouge s'est tissé, celui de l'amitié, mot prononcé tant de fois qu'il en devenait un serment collectif. On a ri, beaucoup, parfois aux éclats, souvent in petto. On a entendu parler de pièces de monnaie et de coiffes de chef, de colombes et de lions, de petits Afghans et de fishsticks, de Radio Bidon et de cathédrales lyonnaises. On a vu un président se muer en être de lumière et léguer son royaume à son successeur, une ancienne présidente confesser un mensonge par loyauté, une autre implorer le pardon au nom de l'amour.

On a surtout compris, une fois encore, que derrière l'humour et l'éloquence, il y a toujours quelque chose de plus profond : l'attachement viscéral à une institution qui, année après année, transforme de jeunes avocats en amis, en alliés, parfois même en famille. Que celles et ceux qui doutent encore de la mission de la Conférence du jeune barreau viennent assister à l'une de ses activités, n'importe laquelle : ils en repartiront convaincus que la confraternité n'est pas un vain mot et que, décidément, le cœur a ses raisons que la raison ne saurait ignorer.



Emmanuel Plasschaert

Avocat au barreau de Bruxelles
Ancien bâtonnier de l'Ordre français
des avocats du barreau de Bruxelles

Retrouvez toutes les photos et vidéos de l'AG sur www.cjbb.be

Coupes de la Conférence

Coupe Marie Popelin
M^e Sandra Broché

Coupe Pierre Paulus de Châtelet
M^e Thibault Raad

Coupe de la Conférence du jeune barreau
Cabinet CEW & Partners





CARTE BLANCHE

Le corps oublié, ce témoin avant les mots

par Mariane Mendels et Michel Leroux



Les professions intellectuelles reposent sur une compétence essentielle : penser, analyser, décider, argumenter. Les métiers du droit en sont une illustration exemplaire. Ils exigent de distinguer les faits des interprétations, de construire un raisonnement rigoureux et de donner toute sa place à la parole. Cette exigence est une richesse. Pourtant, elle s'accompagne parfois d'un oubli plus discret : celui du corps.

Nous avons grandi et évoluons dans un environnement où les capacités cognitives sont valorisées au détriment du corps. Une partie importante de notre héritage philosophique occidental accorde une place privilégiée à l'esprit, souvent au détriment des réalités sensibles. Nous sommes héritiers de cette manière de comprendre le monde et de comprendre qui nous sommes. Aujourd'hui, les professions prestigieuses sont celles qui mobilisent notre capacité à penser, à décider et à analyser. Nous travaillons jour après jour en oubliant progressivement que nous avons un corps. Plus profondément encore, nous oublions que nous sommes un corps.

Notre habitude d'opposer le corps à l'esprit nous mène à considérer que seul l'esprit est source d'intelligence. Le corps est réduit à une fonction de support de notre activité mentale. Pourtant, nous ne faisons jamais l'expérience du monde autrement qu'à travers lui. Il est une condition de la pensée et non son simple véhicule.

À force d'être sollicités intellectuellement, nous apprenons à faire davantage confiance à nos raisonnements qu'à nos ressentis. Cette compétence est précieuse mais, lorsqu'elle devient exclusive, elle nous éloigne progressivement des informations transmises par le corps. Nous remarquons de moins en moins les tensions qui s'accumulent ou les besoins qui ne sont plus respectés. Cette déconnexion ne survient pas brutalement ; elle s'installe progressivement jusqu'à devenir une manière habituelle d'habiter notre quotidien.

L'exigence de performance, d'anticipation et de gestion des conflits engendre du stress et de l'épuisement. Sans écoute de soi, nous ignorons les signes de fatigue que nous envoie notre système nerveux. Une approche de conscientisation corporelle permet de mieux identifier nos limites lorsqu'elles sont atteintes, ou même lorsqu'elles sont sur le point de l'être. Retrouver une écoute du corps ne consiste pas à renoncer à l'esprit analytique. Bien au contraire. Les émotions et les sensations corporelles participent, elles aussi, à la prise de décision. Apprendre à les écouter et à leur faire confiance enrichit le discernement et, contrairement à une croyance courante, ne diminue en rien la rigueur intellectuelle.

Dans les métiers du droit, cette écoute peut prendre des formes très simples. Avant une audience, une négociation ou un

entretien délicat, il suffit parfois de remarquer que la respiration est devenue plus courte, que les épaules sont contractées ou que la mâchoire est serrée. Ces réactions ne disent rien de la qualité de l'argumentation ni de l'issue du dossier. Elles renseignent en revanche sur le niveau de mobilisation du système nerveux. Les reconnaître permet souvent d'éviter de fonctionner durablement « en apnée » sans même s'en rendre compte.

De la même manière, après plusieurs heures passées à rédiger des conclusions ou à préparer un dossier complexe, prendre quelques secondes pour sentir l'appui des pieds sur le sol, relâcher volontairement les épaules ou observer sa respiration sans chercher à la modifier peut suffire à retrouver un contact avec son état de fatigue. Ces gestes sont simples. Ils ne suppriment pas la charge de travail, mais ils permettent souvent de percevoir plus tôt les signaux qui précèdent l'épuisement.

Les recherches contemporaines en neurosciences, notamment celles portant sur l'intéroception et la cognition incarnée, ont contribué à renouveler notre compréhension du lien entre émotions, système nerveux et sensations corporelles. Les émotions ne sont désormais plus comprises comme de simples événements psychologiques : elles mobilisent le système nerveux, la respiration, le tonus musculaire, la posture et les sensations corporelles. L'être humain est un être profondément incarné.

La parole est aujourd'hui admise comme essentielle dans toute relation d'accompagnement. Mais avant même de pouvoir mettre une expérience en mots, le corps en manifeste souvent les premières traces. Le cœur s'accélère avant que nous ayons pu identifier une situation de danger. Les épaules se contractent avant que nous reconnaissions une tension. La respiration se modifie parfois bien avant que nous puissions y mettre des mots. Le corps ne parle pas à notre place ; il accompagne chaque expérience de notre existence et l'exprime de manière non verbale.

Cette manière de considérer le corps est précisément celle développée par l'approche psychocorporelle phénoménologique PH.EMTE, qui l'envisage non comme un objet à décoder, mais comme un lieu d'expérience à rencontrer.

Cette réalité ne concerne pas uniquement la relation thérapeutique. Dans les métiers du droit, chacun a déjà fait l'expérience d'un échange où l'on sent une tension sans pouvoir immédiatement l'expliquer, d'une audience particulièrement éprouvante ou d'un entretien qui laisse une sensation de fatigue disproportionnée. Ces réactions ne constituent pas des informations juridiques. Elles rappellent simplement que notre manière de vivre une situation engage toujours le corps autant que l'intelligence.

Cette réalité nous invite à dépasser l'opposition entre le corps et l'esprit. Nous ne possédons pas un corps comme un objet extérieur ; nous faisons l'expérience du monde à travers lui. Notre manière de percevoir, de rencontrer autrui, d'éprouver la sécurité ou la menace passe toujours par cette expérience corporelle.

Cette perspective ne conduit pas à remplacer l'analyse par le ressenti. Elle invite plutôt à reconnaître que la qualité du discernement dépend aussi de notre capacité à percevoir ce qui se passe en nous pendant que nous analysons une situation. Un esprit brillant n'est pas moins rigoureux parce qu'il perçoit ses propres limites de fatigue ou de surcharge. Il dispose au contraire d'une information supplémentaire qui peut nourrir son discernement.

Qu'il s'agisse d'un accompagnement thérapeutique, d'un entretien avec un client ou d'une audition, une même attitude peut être cultivée : observer d'abord ce qui se manifeste avant de vouloir immédiatement l'expliquer.

Le corps cesse alors d'être considéré comme un simple support biologique. Il devient un témoin de l'expérience vécue. Non pas un interprète qui révélerait une vérité cachée, mais un repère qui rappelle que toute réflexion prend naissance dans une expérience incarnée.

Cette approche invite également le professionnel à porter attention à sa propre présence. Notre manière d'être, notre disponibilité, notre niveau de tension ou de fatigue influencent inévitablement la qualité de la rencontre, qu'il s'agisse d'un patient, d'un client, d'un confrère ou d'un magistrat.

Cette vigilance relève d'une exigence éthique commune à de nombreuses professions : reconnaître que toute rencontre humaine est influencée par la manière dont chacun habite la situation présente.

Le corps n'est ni une preuve absolue, ni un obstacle à dépasser. Il est le premier témoin de notre manière d'être au monde. L'écouter ne consiste pas à lui attribuer une vérité définitive mais à reconnaître qu'aucune compréhension de la personne ne peut faire l'économie de son expérience incarnée.

Pour les professionnel·les du droit, cette écoute présente aussi un enjeu plus discret : celui de leur propre équilibre. Habitué·s à défendre, convaincre, anticiper et décider, ils développent souvent une grande capacité à poursuivre leur activité malgré la fatigue, les tensions ou la surcharge. Cette compétence est précieuse. Mais lorsqu'elle conduit à ignorer durablement les signaux envoyés par le corps, elle peut progressivement altérer la qualité de présence, de discernement et de décision.

Quelques instants suffisent parfois pour renouer avec cette expérience : sentir l'appui des pieds au sol avant une audience, remarquer que la respiration est devenue superficielle après une journée de réunions, prendre conscience d'une nuque contractée après plusieurs heures de rédaction ou constater que l'on fonctionne depuis des heures sans véritable pause. Il ne s'agit pas de techniques de relaxation, mais d'une manière de retrouver un contact avec son corps avant que l'épuisement ne s'impose.

Cette attention au corps ne constitue pas un luxe réservé aux professions du soin. Elle peut devenir une ressource pour tous les métiers où la qualité du jugement, de la relation et de la décision dépend d'une présence pleinement disponible.

Peut-être est-ce là l'un des enjeux contemporains des professions fondées sur la responsabilité humaine, qu'il s'agisse de soigner, de défendre, d'accompagner ou de juger : réconcilier la parole et le corps. Non pour faire du corps un nouveau juge de la vérité, mais pour reconnaître qu'aucune pensée ne se déploie indépendamment de l'expérience incarnée de celui ou celle qui pense, écoute ou décide.

L'approche psychocorporelle phénoménologique PHEMTE s'inscrit dans cette perspective. Elle ne propose pas une méthode supplémentaire d'interprétation du corps, mais une invitation à déplacer le regard : reconnaître le corps comme un lieu d'expérience avant d'en faire un objet d'analyse.

Apprendre à écouter le corps, c'est reconnaître qu'avant toute interprétation, il existe toujours une rencontre, y compris avec soi-même.

Mariane MENDELS

Historienne de la philosophie et des religions, thérapeute humaniste et formatrice PHEMTE.

Michel LEROUX

Licencié en philosophie, thérapeute humaniste et formateur PHEMTE.

À livre ouvert.

LUCIE DE COCK

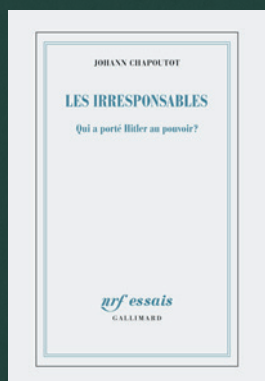


POUR ELLES TOUTES : FEMMES CONTRE LA PRISON

Gwenola Ricordeau

« Mon cœur se serre avec elles toutes qui ne disent rien. Celles qui ne disent rien parce que ça ne se fait pas, parce que la police n'a rien fait la dernière fois, parce qu'on ne les a pas crues lorsqu'elles étaient enfants, parce que ce n'est pas si grave et qu'il avait peut-être le droit. [...] Celles qui ne disent rien parce que c'est leur père, parce qu'il est policier, parce qu'il est riche et qu'il prendra un avocat, parce qu'il est français et qu'elles ne le sont pas. »

Dans cet essai percutant, Gwenola Ricordeau développe une critique féministe de la prison et du système pénal. Elle soutient que l'enfermement ne protège pas réellement les femmes victimes de violences et qu'il reproduit souvent les logiques de domination, notamment de classe, d'origine et de genre. L'autrice met en lumière la place souvent invisible des proches des personnes incarcérées - en particulier les femmes - qui supportent une grande partie des conséquences de l'emprisonnement. Elle plaide pour un féminisme abolitionniste, fondé sur des formes de justice transformatrice plutôt que sur la punition.



LES IRRESPONSABLES : QUI A PORTÉ HITLER AU POUVOIR ?

Johann Chapoutot

Dans son dernier livre, l'historien Johann Chapoutot démonte l'idée largement répandue selon laquelle Hitler serait arrivé au pouvoir grâce à une irrésistible vague populaire ou simplement « par les urnes ». Les nazis n'ont en réalité jamais conquis seuls le pouvoir : celui-ci leur a été confié par des élites politiques, économiques et conservatrices qui pensaient pouvoir instrumentaliser Hitler pour préserver leurs intérêts et poursuivre leurs politiques, notamment économiques. À travers l'analyse des années 1932-1933, l'auteur montre que l'effondrement de la démocratie est le produit de calculs, de compromis et d'une série de renoncements des (ir)responsables de l'époque. Au-delà du cas allemand, l'ouvrage invite à réfléchir aux mécanismes qui permettent à des mouvements autoritaires d'accéder au pouvoir et met en lumière des échos particulièrement saisissants avec nos démocraties contemporaines.



MON VRAI NOM EST ÉLISABETH

Adèle Yon

Dans ce roman mêlant enquête familiale, autobiographie et réflexion historique, Adèle Yon cherche à reconstituer la vie de son arrière-grand-mère Élisabeth, internée pendant de nombreuses années en hôpital psychiatrique. Figure entourée de tabous, sa simple évocation nourrit, au sein de la famille, la crainte que les femmes puissent elles aussi « sombrer dans la folie ». En explorant les archives, les silences familiaux et les mécanismes de l'institution psychiatrique, elle interroge la manière dont des femmes ont pu être marginalisées, réduites au silence ou privées de leur liberté. Le livre est à la fois une histoire intime et une critique des rapports entre famille, psychiatrie et pouvoir.



Avocate au barreau de Bruxelles depuis 2020, j'exerce principalement en droit pénal et en droit de la jeunesse. Je co-préside également depuis peu l'Observatoire international des prisons (section belge), un engagement qui m'a conduite à m'intéresser plus particulièrement aux institutions d'enfermement, aux mécanismes de pouvoir qu'elles mettent en œuvre et, plus largement, à l'histoire qui a façonné nos institutions contemporaines. Les trois ouvrages qui précèdent, bien que très différents, ont en commun d'interroger ces institutions – la prison, l'État ou la psychiatrie – et de montrer comment des décisions présentées comme légitimes peuvent conduire à l'exclusion, à la violence ou à l'effacement de certaines personnes. À une époque où les discours autoritaires et les réponses sécuritaires connaissent un regain de faveur, ces lectures offrent, je l'espère, une réflexion sur les ressorts de la violence institutionnelle et sur les choix de société qui la rendent possible.

COMPTE RENDU

Le devoir de mémoire : se rappeler d'hier pour ne pas céder aujourd'hui

par Arthur Jamar de Bolsée



À l'heure où discours de haine, résurgences nationalistes et violations massives des droits humains se multiplient à travers le monde, il est plus que jamais nécessaire de se tourner vers la sagesse de ceux qui ont survécu à l'innommable.

C'était tout l'ambitieux objectif de cette grande conférence du jeune barreau, le jeudi 11 juin 2026.

C'est de cet indicible que sont venus nous entretenir les intervenants suivants : M^e Simon Gronowski, avocat, auteur et rescapé de l'Holocauste, M^{me} Caroline Safarian, autrice, metteuse en scène, comédienne, pédagogue et héritière de la mémoire arménienne, M^e Olivia Venet, avocate pénaliste, ayant remplacé au pied levé M^{me} Félicité Lyamukuru et M^e Alexis Deswaef, avocat et président de la Fédération internationale pour les droits humains.



Le premier témoignage est livré par M^e Simon Gronowski, qui n'était alors qu'un petit garçon de 11 ans, dont la mère et la sœur ont été gazées dans les camps d'Auschwitz-Birkenau et dont le père est mort de tristesse peu après la fin de la guerre. Son salut, il ne le doit pas tant à sa détermination à sauter du train emmenant le vingtième convoi de la mort, qu'à l'humanité du gendarme qu'il a croisé peu après. « Je sais tout, mais je suis un bon Belge et je ne vais pas te dénoncer ». C'est grâce à cette preuve de courage que ce petit garçon de bientôt 95 ans, a toujours gardé une profonde confiance en l'être humain. M^e Gronowski nous exhorte cependant à continuer à lutter de manière pacifique, au travers des élections notamment, contre l'extrême droite qui est le berceau du fascisme, de l'antisémitisme, du racisme et de la haine et à exercer notre devoir de mémoire.

C'est avec une vivacité qui ferait pâlir bien des nonagénaires qu'il clôturera son poignant témoignage en scandant : « Vive la paix, vive la démocratie et vive l'amitié ! »

Le silence assourdissant dans la salle déjà feutrée des audiences solennelles de la Cour d'appel du palais de justice, fraîchement libéré de ses échafaudages, fit alors place à un tonnerre d'applaudissements, mêlés de larmes.



La deuxième intervenante, M^{me} Caroline Safarian, replonge la salle dans l'émoi qu'elle venait de brièvement quitter par ces mots : « Un caillou dans la bouche, un autre planté dans l'œil droit ; des coups, des coups, encore des coups, au bord de la falaise du côté de Vank... ». Cette phrase, qu'elle répétera tel un refrain entre les couplets, est issue de sa pièce de théâtre « La Valse des Oubliés ».

Le sixième art représente en effet son médium de prédilection pour assurer le devoir de mémoire, envers les Arméniens particulièrement. Plus que des mots, c'est une mise en lumière de faits qui se sont produits il y a quelques années à peine, dans une enclave arménienne en Azerbaïdjan et qui n'ont pas trouvé de place dans l'actualité médiatique saturée. Mme Safarian aura réussi son pari : nous faire passer de spectateurs à ce qu'elle nomme des « éprouvants », car éprouver permet de se souvenir. M^{me} Safarian terminera son intervention en nous rappelant utilement que l'inhumanité ne commence jamais par de grands massacres, mais par la peur, l'indifférence, le silence, la déshumanisation et le détournement du regard. À bon entendeur...



M^e Olivia Venet entame la troisième intervention de la soirée ainsi : « Plus jamais ça, a-t-on dit, écrit et déclaré, et pourtant, les injustices perdurent ». Au travers de récits judiciaires, elle nous a fait bénéficier de son expérience en rappelant que le propre de la justice est d'intervenir après, pour réparer tant bien que mal les ignominies que constituent les crimes contre l'humanité et les génocides et a souligné qu'il faut également agir en amont. Bien que la déshumanisation soit encore trop souvent présente dans les doctrines développées par certains, elle reste une grande optimiste en voyant de petites rivières qui finiront par former de grands fleuves.



La dernière prise de parole de la soirée fut assurée par M^e Alexis Deswaef, avec ces termes : « Mettre des mots sur l'indicible, c'est déjà combattre ». Il nous remémore ensuite la bravoure du bâtonnier Braffort, qu'il aura payée de sa vie, en refusant de transmettre la liste des avocats à l'occupant nazi. D'autres barreaux n'ont hélas pas eu ce courage. M^e Deswaef nous exhorte à suivre une boussole constituée de trois points cardinaux, qui mène toujours à la bonne décision : les droits humains, le droit et la justice internationale. Aucun belligérant ne peut toucher aux civils et c'est pourtant un vœu trop souvent pieux. Il terminera son allocution pleine de





Margaux Kerkhofs
Directrice de la Conférence
du jeune barreau

réalisme et d'allusions géopolitiques en rappelant que l'Union européenne a une vraie place à prendre face à bien des injustices, que celles-ci soient commises en deçà ou au-delà de ses frontières.

Après ces quatre interventions aussi passionnantes que bouleversantes, le public a pu approfondir certains sujets en questionnant les orateurs du jour. Nous retiendrons tout particulièrement la question de savoir comment retrouver du sens à la vie et surmonter le drame. M^e Gronowski y apporta une réponse personnelle, empreinte d'espérance : être devenu avocat – sa victoire sur les nazis –, avoir capitalisé l'amour de sa famille reçu jusqu'à sa disparition et pratiquer le piano jazz lui ont procuré la force nécessaire pour surmonter l'insurmontable.

Les mots de la fin revenaient au président Karim Sedad qui, avec quelques tressaillements dans la voix, nous confiera que M^e Gronowski était un peu sa superstar et que la sororité et la fraternité présentes en filigrane tout au long de la conférence donnent foi en l'humanité.

La *standing ovation* qui s'ensuivit en a dit long sur la réussite et la pertinence de cette grande conférence.

Pour paraphraser M^e Sedad, je me suis rendu à cette conférence par choix résolu, profond, presque sacré, étant intimement persuadé que l'oubli est le premier complice de l'inhumanité. Je n'ai pas été déçu.



Arthur JAMAR DE BOLSÉE
Avocat au barreau de Bruxelles

A portrait of Pascal Chabot, a middle-aged man with dark, slightly messy hair, looking directly at the camera with a serious expression. He is wearing a dark blue blazer over a light blue button-down shirt. He is holding a pair of thin-rimmed glasses with both hands in front of his chest. A watch is visible on his left wrist. The background is dark and out of focus.

INTERVIEW

Un juste rapport au temps

Interview de Pascal Chabot, philosophe

par Amandine Wiame



1. Nous avons presque tous le sentiment de manquer de temps. Comment expliquez-vous cette impression d'accélération permanente ? Que dit-elle de notre rapport au temps et de notre époque ?

Le sentiment de manquer de temps et l'impression d'accélération permanente sont deux choses différentes, même si elles sont liées. D'abord, en effet, nous avons souvent le sentiment de manquer de temps. Mais c'est le propre du temps que de manquer : chaque seconde apparaît puis disparaît. Le mystère du temps, c'est qu'il est, et puis qu'il n'est plus, et cela irréversiblement. Notre finitude en découle. Or, dans ce contexte qui est commun à toutes les époques, la post-modernité a accéléré le rythme de toutes les activités. Nous vivons avec le numérique dans un hypertemps dont les lois sont la vitesse, l'immédiateté et l'urgence. Le nombre d'activités par unité de temps a explosé : tel est le propre de l'accélération qui touche tous les paramètres de l'existence. Dans une vie, nous faisons bien plus de voyages que nos prédécesseurs, nous nous souvenons souvent davantage de relations et sommes infiniment plus informés. Tel est le constat quantitatif, dont il s'agit de savoir si ses répercussions sont aussi qualitatives.

2. Quel est, selon vous, le lien entre le temps et le sens ? Le sentiment de manquer de temps traduit-il aussi une difficulté à trouver du sens ?

La question du sens de l'existence se pose face à la certitude de la mort. C'est elle, et la brièveté de la vie, qui nous font comprendre que nos choix comptent, que nos décisions pèsent. L'irréversibilité du temps nous engage à transformer une quantité finie du temps en un temps de qualité, c'est-à-dire en un temps qui aurait du sens. Or qu'est-ce que le sens ? La langue française, qui est une belle langue philosophique, nous enseigne que le sens est à la fois sensation, signification et orientation. Il y a du sens quand ce que je sens (sensation) est en accord avec ce que je comprends (signification) et ce que je deviens (orientation). Le sens n'est donc pas un Graal transcendant, mais une juste circulation entre ces pôles de l'existence, un alignement ou une résonance. C'est un défi magnifique et difficile, c'est-à-dire humain, en somme, de veiller à cette justesse, tout en étant pris dans un système d'une complexité irréductible et parfois contradictoire.

3. Vivons-nous aujourd'hui dans une société qui favorise l'épuisement ? Dans votre récent ouvrage « Nos vies encapsulées. Quel devenir pour l'humanité ? », vous évoquez notre tendance à « fuir dans nos capsules ». Que révèle cette image de notre manière de vivre et de travailler ?

Toutes les sociétés ont généré des épuisements, la nôtre n'en a pas le monopole. Planter des navets, courbé face à la terre dure, ne dut pas être une sinécure. Mais nos systèmes ont multiplié les sollicitations, les possibilités, les contraintes, les régulations, les nécessités de reporting, les communications et les répercussions financières. Nous jonglons en permanence dans le multi-dimensionnel, ce qui est aussi agréable que vertigineux, mais peut aussi quelquefois nous laisser l'impression de courir comme des poules sans tête. Le burn-out en est l'expression. Sa possibilité en est d'autant plus exacerbée que nous vivons et travaillons en effet dans ce que j'appelle des « capsules » : espaces internes vitrés et connectés, séparés de la nature. Un appartement, un bureau, une voiture, un avion ou une bulle numérique, les écouteurs dans les oreilles : autant de capsules qui nous isolent, et qui ont comme loi l'optimisation. Nous nous encapsulons toujours davantage, ce qui politiquement est

redoutable car une société ne peut être un archipel de capsules individualistes. Il s'agit de cultiver d'autres logiques que l'optimisation, des liens plus justes avec le dehors. D'ajouter le subtil à l'utile, car c'est être uniquement utilitariste qui assèche et appauvrit.

4. À quoi ressemblerait, selon vous, une manière plus vivable d'habiter le temps ? Comment retrouver un rapport au temps, à la vie et au sens qui soit plus juste ?

Chacune et chacun a ses recettes et ses bottes secrètes. L'essentiel est de savoir ce qui est capable de nous arrêter, et de nous faire basculer dans l'autre rythme. La nature, le corps, mais aussi l'art, la musique et les autres bien sûr. Chaque réalité sur terre a son rythme propre, son battement intime. Or il est possible de traverser l'existence en n'étant nullement réceptif à cette polyrythmie, et en cherchant au contraire à imposer son tempo au monde. Même les arbustes devraient fleurir au gré de nos volontés – n'est-ce pas le fantasme d'une humanité qui veut étendre partout son pouvoir et son contrôle ? L'autre mentalité, celle de la subtilité et de la justesse, découvre qu'il y a beaucoup plus à apprendre de la vie en laissant advenir l'inattendu et le surprenant. C'est aussi cela qui fait le sel des relations humaines, car toute relation a sa temporalité propre, et on serait bien fou de vouloir la régenter.

5. Quel regard portez-vous sur la profession d'avocat.e ? Vous semble-t-elle aujourd'hui particulièrement exposée à l'épuisement ?

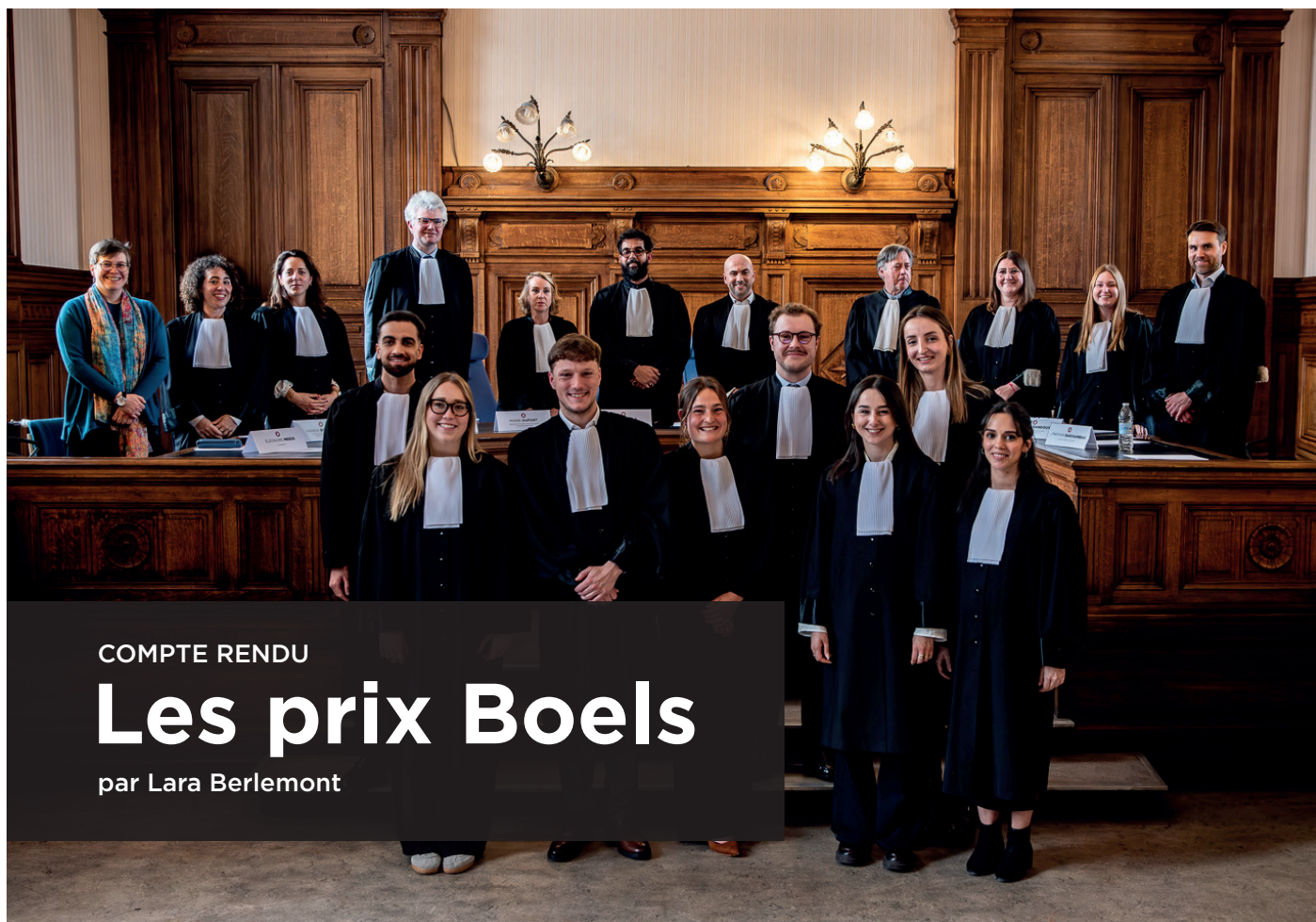
C'est un métier que j'ai vu de près. Dans les années septante, ma mère rédigeait son ouvrage *Saisies conservatoires et saisies-exécutions*, publié chez Bruylant, tout en m'allaitant. C'était une avocate à l'ancienne, qui travaillait seule, qui adorait plaider et qui peaufinait ses conclusions jusqu'à une heure du matin. Mon frère exerce aussi ce beau métier, mais dans un cadre tellement différent d'un grand bureau international. Les pratiques ont bien évolué. Mais au centre de ce métier, il reste le souci de ce qui est juste : le respect de la justice. Or le désir de justice est un des grands marqueurs de ce qui fait l'humanité. Sans lui, et sans celles et ceux qui le formulent langagièrement et l'instituent procéduralement, la guerre et la cruauté règnent. C'est dire qu'il est essentiel, d'autant qu'aujourd'hui les puissances qui discréditent le droit, qui technicisent les normes et financiarisent les rapports humains, peuvent occuper les plus hautes marches du pouvoir. En ce sens, les métiers de la justice sont aussi des métiers de combat, d'un combat humaniste. Et sans doute ce sens intrinsèque, pour peu qu'il ne soit pas dévoyé, peut-il protéger de l'épuisement. L'absurdité lamine bien davantage que le sentiment d'agir pour des idées et des gens qui doivent être défendus. Mais il reste qu'au-delà des principes, les meilleurs remèdes à l'épuisement sont aussi les plus classiques : l'amitié, l'humour, la culture, la nature, et tout ce qui les fait vivre.



Pascal Chabot
Philosophe



Amandine Wiame
Secrétaire de la Conférence
Rédactrice en chef



COMPTE RENDU

Les prix Boels

par Lara Berlemont

Depuis plus de 75 ans, cet exercice emblématique du stage met à l'épreuve les qualités essentielles de l'avocat : la rigueur, la conviction, l'imagination et, parfois, un certain goût du risque.

Cette année encore, ils étaient 317 à franchir l'étape de l'exercice de plaidoirie.

Le 13 avril 2026, les huit meilleurs d'entre eux ont foulé l'arène de la finale du Prix Georges Boels.

C'est d'ailleurs ainsi que la séance fut introduite : une salle d'audience transformée en espace de joute oratoire où, fort heureusement, les perdants ne seront pas livrés aux lions. Quoiqu'aucune vérification n'ait encore été effectuée auprès des principaux intéressés.

Car, à ce stade de la compétition, être présent relève déjà de la victoire !

Sous la présidence de M^e Hani Madani, entouré des membres de son jury, les finalistes se sont vu confier trois sujets aussi improbables qu'exigeants :

- Le chauve peut-il être innocent ou est-il toujours de mèche ?
- Faut-il préférer avoir la dalle ou sauter du pont ?
- Le talon d'Achille de la justice : est-il la vérité ou la victoire ?

Trois thèmes qui, à première vue, semblaient relever davantage du café du coin que de la science juridique.

Trois thèmes qui ont pourtant donné naissance à des discours subtils, drôles, engagés et parfois émouvants.

En ce qui concerne le premier thème, les candidats ont livré une véritable enquête capillaire.



M^e Fanny Cloetens s'est appliquée à démontrer que l'absence de mèches n'excluait nullement d'être « de mèche ». Selon elle, les cheveux eux-mêmes auraient déjà rendu leur verdict en abandonnant leurs propriétaires. À l'entendre, les membres de cette mystérieuse organisation n'auraient d'ailleurs qu'une seule devise : « Chauve un jour, de mèche toujours ! »



M^e Lara Degeest a développé la thèse d'une vaste organisation clandestine de chauves infiltrant progressivement les centres de pouvoir. Personne n'était épargné : responsables politiques, personnalités publiques et même certaines figures du barreau. Plusieurs membres du public ont discrètement vérifié leur ligne frontale au cours de ce discours. Mention spéciale à sa théorie du complot capillaire et à sa démonstration selon laquelle certaines implantations réalisées à Istanbul pourraient n'être qu'une tentative de couverture particulièrement élaborée. Le public était conquis.

Sur le second sujet, les candidats ont quitté le terrain de l'absurde pour aborder, souvent avec beaucoup de sincérité, la réalité du stage et les difficultés de la profession.



M^e Souhayil Lagmiche a livré une réflexion touchante sur la tension permanente entre la vocation et la précarité des avocats stagiaires. Entre la dalle de réussir et la tentation de tout abandonner et sauter du pont, il a dressé le portrait d'une génération d'avocats passionnés, mais confrontés à des réalités parfois difficiles.

M^e Nadia Riahi a choisi une approche aussi habile qu'originale. Refusant catégoriquement de sauter du pont mais préférant avoir la dalle, elle a



successivement exploré de multiples significations, qu'il s'agisse du geste tragique, d'un patronyme bien connu ou encore de certaines figures incontournables du barreau. Elle nous a rappelé, avec humour et finesse, plusieurs réalités préoccupantes relatives à la santé mentale dans la profession. Une prestation aussi subtile qu'engagée qui, à n'en pas douter, a trouvé un écho particulier auprès du jury. Félicitations à elle !



M^e Romain Moulart, enfin, a offert à la salle un plaidoyer vibrant en faveur de la vie. Entre une bière Dupont bien fraîche, un plat de Dal et quelques envolées aussi inattendues qu'assumées, il a rappelé que la faim n'était peut-être rien d'autre que la preuve que l'on est encore debout. Difficile de savoir si le public avait davantage envie de vivre, de rire ou de manger. Une chose est sûre : il n'a laissé personne sur sa faim, pas même le jury ! Félicitations à lui.

Restait le troisième sujet, probablement le plus juridique de la soirée : le talon d'Achille de la justice est-il la vérité ou la victoire ?

M^e Martin Rappe a défendu la fragilité de la vérité judiciaire à l'heure des réseaux sociaux, des opinions préconçues et de la défiance envers les institutions. Son souhait ? Éviter que notre justice ne tombe et ne se casse le talon ! Une réflexion stimulante sur les limites inhérentes à toute recherche de vérité et



une preuve supplémentaire que même Achille aurait probablement eu besoin d'un bon avocat.



M^e Laura Devita a poursuivi dans cette voie en rappelant que la justice est appelée à trancher même lorsque la vérité demeure inaccessible. Son intervention a souligné le danger qu'il y aurait à croire une institution humaine capable d'atteindre l'infaillibilité. Une intervention nuancée, qui nous rappelle que douter est parfois une qualité bien plus précieuse que d'avoir raison.



M^e Joséphine Lisochub, mêlant philosophie, mythologie et rhétorique, a soutenu avec conviction que la véritable faiblesse de la justice résidait dans l'illusion d'une vérité absolue. Pour elle, la contradiction, le débat et la confrontation des idées ne sont pas des défauts du système mais précisément ce

qui lui permet de fonctionner. La vérité n'a peut-être pas gagné son procès, mais elle s'est assurément bien défendue.

À l'issue de cette soirée, une évidence s'imposait.

Les candidats ont fait rire. Ils ont fait réfléchir. Ils ont parfois ému.



Les membres du jury ont chaleureusement félicité l'ensemble des finalistes pour leur talent, leur courage et la qualité remarquable de leurs prestations, avec une mention spéciale pour M^{es} Romain Moulart et Nadia Riahi.



Une chose est certaine : qu'ils aient plaidé pour les chauves, pour la dalle ou pour la victoire, la relève est assurée.

Quant aux chauves présents dans la salle, ils demeurent présumés innocents. Pour l'instant...



Lara BERLEMONT
Avocate au barreau de Bruxelles

COLLOQUE **EN PRÉSENTIEL** **EN LIGNE**

CODE CIVIL ET DROITS SUPPLÉTIFS : QUELQUES ENJEUX POUR LES MARCHÉS PUBLICS

MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026 DE 13H00 À 17H45

MAISON DES AUTEURS ET DES AUTRICES (MEDAA) – 1050 BRUXELLES

Sous la coordination de M^e Jérôme DENAYER et de M^e Sophie JACQUES

Les marchés publics constituent des contrats encadrés par une réglementation dense qui détermine leur définition, leur champ d'application, ainsi que les règles de passation et d'exécution.

Ce cadre normatif met en œuvre les principes fondamentaux d'égalité de traitement et de transparence, favorisant ainsi la libre concurrence entre opérateurs économiques. Il vise également à garantir la continuité du service public, s'agissant de contrats conclus par des pouvoirs publics.

Malgré son caractère détaillé, ce corpus réglementaire peut être complété par des règles supplétives issues du droit commun, notamment du droit des contrats.

Ce colloque se propose d'analyser l'influence des règles supplétives sur le droit des marchés publics, avec un focus particulier sur le Code civil. Les récentes réformes du Code civil ont modernisé le droit commun des contrats et consacré certains principes fondamentaux. Il convient dès lors d'examiner dans quelle mesure ces évolutions législatives sont susceptibles d'influencer le droit des marchés publics.

INTERVENANTS

Pauline Abba, avocate au barreau de Bruxelles et assistante à l'UCLouvain

Baptiste Conversano, avocat au barreau de Bruxelles

Valentine de Francquen, avocate au barreau de Bruxelles et médiatrice agréée

Charles-Henri de La Vallée Poussin, avocat au barreau de Bruxelles

Maureen Demeure, avocate au barreau de Bruxelles

Jérôme Denayer, avocat au barreau du Brabant wallon et coordinateur du colloque

Manon De Thier, avocate au barreau de Bruxelles et médiatrice agréée

Céline Estas, avocate au barreau de Bruxelles et assistante à l'Université de Mons

Artuur Grauwels, avocat au barreau de Bruxelles

Sophie Jacques, avocate au barreau de Bruxelles et coordinatrice du colloque

Kim Möric, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences à l'ULB

Josué Ngarukiyinka Habayo, avocat au barreau de Bruxelles

Guillaume Poulain, avocat au barreau de Bruxelles et assistant à l'UCLouvain

Renaud Simar, avocat au barreau de Bruxelles

Pierre-Yves Thoumsin, avocat au barreau de Bruxelles et collaborateur scientifique à l'UCLouvain (CRIDES)

François Viseur, avocat au barreau de Bruxelles

La participation à ce colloque donne droit à 5 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

Sans ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants

65 EUR

Stagiaires non-membres CJBB

80 EUR

Membres CJBB

95 EUR

Non-membres CJBB

130 EUR

Avec ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants

105 EUR

Stagiaires non-membres CJBB

120 EUR

Membres CJBB

135 EUR

Non-membres CJBB

170 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be



INTERVIEW

Retour vers le vivant

Interview de Harold Vincent

Ancien juriste, Guide-nature et fondateur d'In The Wild

par Amandine Wiame



1. Vous êtes juriste de formation. Comment la nature est-elle entrée dans votre vie ?

La nature a toujours été présente dans ma vie mais je n'ai pas toujours été conscient que j'en étais à ce point amoureux. J'ai grandi dans la nature sauvage, enfin ce que nous avons de plus sauvage en Belgique, c'est-à-dire la forêt ardennaise, le long de la Haute Lesse. En grandissant, je m'en suis progressivement éloigné pour finalement vivre loin d'elle la majorité du temps, tant au barreau que dans le monde de l'entreprise. Mais je gardais au fond de moi cette envie de mieux la connaître, d'où la formation de Guide-nature qui m'a ramené à mes premières amours.

2. Qu'est-ce qui vous a le plus surpris lorsque vous avez commencé à observer la nature avec un regard de guide ?

Au début de ma formation de Guide-nature, j'étais encore manager exécutif et lors des sorties de terrain en groupe, guidé par des écologues passionnés, j'avais cette sensation de lâcher prise et d'alignement profond : l'oubli de tous les soucis quotidiens et de ces pensées parasites qui nous empêchent d'être pleinement présents.

Au contraire, l'écoute des bruits d'insectes, du chant des oiseaux ou la lecture d'un paysage façonné par des siècles de soleil et de pluie, me permettaient une présence totale. De surcroît, une complicité joyeuse, voire une amitié spontanée, naissait de ces observations et découvertes en groupe.

Ce fut vraiment une révélation.

3. Beaucoup d'entre nous adorent passer du temps dans la nature comme lieu de loisir et de détente. Y a-t-il alors des choses qui nous échappent ?

Imaginez-vous en promenade à la campagne. Si vous repérez au bord du chemin une petite fleur qui n'a l'air de rien, et qu'en vous en approchant, vous sentez son odeur de violette, exactement comme les pastilles bien connues, et qu'en plus

vous constatez qu'elle est vraiment jolie, votre perception du monde change et la nature cesse d'être un décor.

4. Vous accompagnez aujourd'hui des équipes dans la nature. Quelle est l'observation qui vous revient le plus souvent chez les participants ?

Les mots qui reviennent le plus souvent sont « apaisant », « enrichissant » et « ressourçant ». Ainsi que des mots associés tels que déconnexion, sérénité, détente, émerveillement, découvertes, anecdotes.

Pour ne citer qu'un exemple, je montre souvent « la signature du peintre » qui est la trace blanche laissée par une petite chenille lorsqu'elle se nourrit de l'intérieur des feuilles de ronces, sans en abîmer la surface. On peut en trouver un peu partout et c'est très joli. Eh bien un professeur d'université d'une faculté de sciences me partageait sa surprise et son enthousiasme d'en trouver tout le long du chemin.

5. La nature peut-elle constituer une réponse à l'épuisement professionnel ?

Certainement. Les effets bénéfiques du contact avec la nature sur la santé physique et mentale font l'objet de nombreuses études solidement documentées.

Bien sûr, la nature ne va pas résoudre les problèmes de charge mentale ou d'épuisement.

Se reconnecter au vivant permet de se déconnecter de la tension qui nous assaille en permanence. On ne voit plus le temps passer.

6. Quel est l'effet de cette reconnexion au vivant dans une équipe ?

Je me rappelle une jeune participante qui m'avait clairement fait sentir qu'elle n'avait pas choisi d'être là. Et au fil de l'après-midi, je la voyais s'impliquer dans les échanges et s'y intéresser. À la fin de l'après-midi, elle m'a remercié en me disant qu'elle se sentait « comme après un spa ».

J'en ai parlé à son patron qui m'a dit que depuis leur sortie, ses collaborateurs suivaient mes publications sur les réseaux et en parlaient entre eux.

7. Vous rencontrez des avocats, des notaires, des dirigeants. Observez-vous des réactions communes lorsqu'ils ralentissent dans la nature ?

Quelqu'un m'a dit récemment, avec beaucoup d'humour, « il n'y a rien de plus cartésien qu'un avocat ». Et c'est vrai que les avocats, comme les notaires ou les dirigeants, sont généralement sceptiques, ou au mieux attentistes face à une expérience sensorielle de contact avec la nature.

L'expression « connexion au Vivant » peut leur sembler un peu abstraite. En revanche, ils sont toujours intéressés par les découvertes scientifiques sur la nature et ils sont fascinés par les interrelations entre les êtres vivants.

8. Bien des gens pensent qu'il faut partir loin pour vivre une vraie expérience de nature. Qu'en pensez-vous ?

Cette question me fait plaisir car c'est pour ça que j'ai voulu nommer l'expérience que je propose « In The Wild » et pas « Into the Wild », comme le film ou le livre.

Je peux vous inviter à observer un merle sur un mur, un papillon sur une fleur ou un pissenlit de votre jardin et vous vivrez tout ce que je viens d'évoquer.

Nous sommes *In The Wild*, il suffit d'ouvrir les yeux. Et comme j'aime à le rappeler, dans « Into the Wild », le protagoniste s'enfonce dans une nature hostile, seul, et ça se termine mal. À l'inverse, avec *In The Wild*, on part en groupe, dans une forêt accueillante et tout le monde en revient plus vivant qu'avant.

9. Si vous pouviez inviter les avocat-es à faire une seule chose dès demain pour renouer avec la nature, que leur proposeriez-vous ?

Repérer un chant d'oiseau et essayer de trouver l'oiseau (individu) qui l'émet, même sans savoir de quelle espèce il s'agit. C'est un excellent anti-stress et c'est gratuit.

10. Quelle rencontre avec la nature vous a personnellement le plus marqué ?

Ni un cerf, ni un loup, une odeur. L'odeur de la reine-des-prés lorsqu'enfant, je traversais les hautes herbes pour aller me baigner dans la rivière. Chaque fois que je retrouve cette odeur, ça me donne le sourire.

11. En une phrase, que diriez-vous à quelqu'un qui pense ne pas aimer la nature ?

Moi aussi je croyais que je n'aimais pas les chicons. J'ai changé d'avis.

« Montrer que la nature est belle, c'est convaincre sans plaider » - Paul Galand



Harold Vincent

Ancien juriste, Guide-nature et fondateur d'In The Wild



Amandine Wiame

Secrétaire de la Conférence
Rédactrice en chef



À livre ouvert.

COLOMBE DETHIER



L'ART DE PERDRE

Alice Zeniter

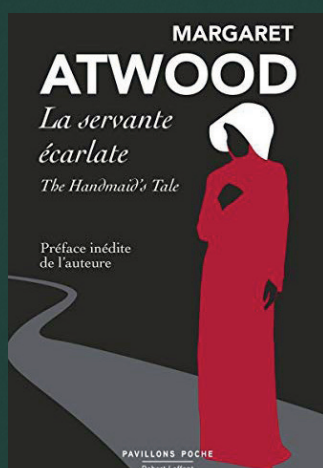
Le titre, emprunté au magnifique poème One Art d'Elizabeth Bishop, annonce déjà le cœur du roman. À travers l'histoire d'une famille de harkis, ces Algériens ayant combattu aux côtés de l'armée française pendant la guerre d'Algérie avant de devoir fuir vers la France après l'indépendance, Alice Zeniter suit trois générations marquées par le premier exil. Avec tout ce qui se perd et tout ce qui se tait, après la fuite, que reste-t-il à transmettre ?



INCENDIES

Wajdi Mouawad

J'étais encore en secondaire lorsque j'ai découvert Incendies. J'ai d'abord vu la pièce sur scène, qui m'a bouleversée, avant d'en lire le texte. À travers une intrigue familiale, Wajdi Mouawad révèle que l'hydre qu'est la guerre n'est pas vaincue lorsque cesse le feu. Elle survit sous d'autres visages, dans les silences, les héritages et les blessures qu'elle continue de faire naître, malgré les frontières et le temps.



LA SERVANTE ÉCARLATE

Margaret Atwood

Remis à l'honneur par une remarquable adaptation en série, La Servante écarlate demeure avant tout un texte d'une grande puissance. Margaret Atwood y imagine une société où les droits sont progressivement supprimés au nom de l'ordre et de l'idéologie, dans une dystopie qui paraît aujourd'hui moins lointaine que jamais. En s'appuyant sur des mécanismes de domination et de contrôle bien réels, le roman rappelle que les droits fondamentaux ne disparaissent jamais d'un seul coup : ils s'érodent lorsque plus personne ne veille à les défendre.



Depuis 2019, je suis avocate en droit de la migration. Omniprésente dans le débat public, la migration est souvent abordée à travers des questions politiques sous-jacentes : celles des frontières, de leur contrôle et de la souveraineté. La littérature offre des prismes plus riches pour appréhender la migration. Elle permet d'entrer, le temps d'un récit, dans des vies que nous ne vivrons peut-être jamais. Elle raconte l'exil, la transmission, l'identité, les violences politiques et les sociétés que nous construisons ou que nous redoutons. Les trois livres que je vous recommande m'ont accompagnée à différents moments de ma vie. Par la singularité de leur écriture, ils permettent d'approcher ces réalités et les sentiments qui les traversent, qui nous resteraient autrement inaccessibles.



COMPTE RENDU

Le Jeune & Janson

par Victoria Vanbellingen

Ce 29 mai 2026 s'est tenue une édition particulière du concours Lejeune et Janson. Treize candidats issus de la promotion du centenaire ont relevé le défi de cet exercice emblématique. Cent ans après la première édition de ce concours, ces jeunes confrères et consœurs ont démontré, une nouvelle fois, que l'art oratoire demeure bien vivant au sein de notre barreau. Les sujets choisis furent variés, originaux et souvent audacieux, alternant humour, émotion et réflexion.

C'est M^e Raphaël Marion qui a l'honneur d'ouvrir cette édition. Partant d'une préparation qu'il dit avoir repoussée jusqu'à la dernière minute, il compare l'individu à une société en miniature où émotions, désirs et raison se disputent l'influence. Face au « tyran de l'instant », prompt à privilégier les satisfactions immédiates au détriment de l'avenir, il invite chacun à ériger la raison en véritable contre-pouvoir aux passions. Portée par une construction inventive et de nombreux jeux de mots, sa plaidoirie offre une réflexion originale sur la manière dont chacun gouverne ses propres choix.

L'avocat idéal mesure-t-il plus d'un mètre quatre-vingts ? À en croire M^e Lara Degeest, la question mérite d'être posée. Après une rencontre imaginaire avec Joseph Poelaert, elle entreprend de démontrer, avec beaucoup d'humour, que les petits avocats n'ont jamais véritablement été pris en considération dans la conception du Palais de justice. Derrière cette thèse délicieusement absurde se cache



finallement une réflexion plus profonde sur les apparences et la véritable grandeur. Le Palais apparaît alors comme une invitation à prendre de la hauteur et à regarder au-delà des apparences pour apprécier la richesse de chacun.

Changement de décor ensuite. M^e Martin Rappe emmène l'assemblée cinq siècles dans le futur, dans une société inspirée du film Idiocracy, où l'intelligence critique a cédé le pas au spectacle permanent. Politique, justice et médias semblent avoir sombré dans une caricature inquiétante. Si ce futur prête d'abord à sourire, plusieurs exemples empruntés à l'actualité brouillent progressivement la frontière entre fiction et réalité, donnant à sa démonstration une résonance toute particulière. Derrière l'humour et les références contemporaines, l'orateur défend le rôle essentiel du Barreau comme rempart contre la simplification excessive du débat public.



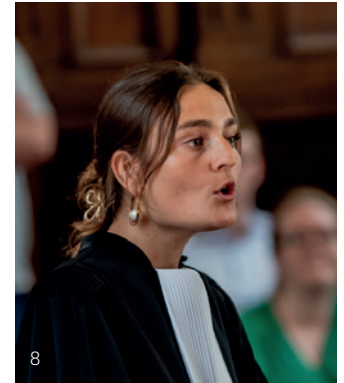
Quittons les dystopies futuristes pour revenir à une réalité plus familière. Cette fois, M^e Arnaud Michiels se porte au secours d'une institution que peu auraient songé à défendre : la poste. À travers les mésaventures de son cousin Thomas, M^e Arnaud Michiels construit une plaidoirie légère et pleine d'autodérision sur les difficultés de distribution du courrier. Entre les déboires de son héros et les récentes perturbations ayant touché Bpost, il défend avec humour une institution devenue, bien malgré elle, le symbole des frustrations du quotidien. Sa plaidoirie a même attiré un auditeur inattendu : un jeune enfant venu de la salle des Pas perdus qui, manifestement perdu (quelle ironie !), vint s'installer quelques instants parmi le jury avant d'être retrouvé par sa maman. L'orateur poursuit sa démonstration sans se départir de son aplomb.



Il est des accusés que l'on n'imaginerait jamais voir comparaître devant un tribunal. Le réveille-matin en fait partie. Sous la plume de M^e Nathan Masin, le réveille-matin devient un compagnon fidèle, celui qui nous arrache au confort des rêves pour nous permettre de réaliser nos ambitions. Avec sincérité et sensibilité, il transforme un objet du quotidien en symbole de persévérance et d'espoir. Le réveille-matin n'est plus alors celui qui interrompt les rêves, mais celui qui invite à leur donner une réalité.

Puis vient la défense d'un mot que beaucoup préfèrent éviter : l'échec. Refusant d'y voir une faiblesse, M^e Zoé Harles le présente comme un passage obligé vers la réussite. En convoquant notamment Nelson Mandela et Thomas Edison, elle rappelle que l'Histoire retient davantage ceux qui se relèvent après leurs revers que ceux qui n'ont jamais osé essayer. Loin d'être une fin, l'échec apparaît alors comme un

apprentissage nécessaire et parfois même comme le premier pas vers le succès. Une intervention résolument optimiste.



Ensuite, M^e Anissa Batik invite l'assemblée à considérer le rap sous un angle inattendu. Selon elle, les rappeurs plaident eux aussi. À travers leurs textes, ils dénoncent des injustices, défendent des causes et donnent une voix à ceux qui peinent à être entendus. En rapprochant les figures du rap de celles de l'avocat, elle démontre que tous deux cherchent, chacun à sa manière, à convaincre, interpeller et transmettre un message. Une réflexion qui conduit l'auditoire bien au-delà des prétoires et élargit le champ traditionnel de l'éloquence.

Avec M^e Joséphine Lisochub, l'atmosphère se fait plus grave. Adoptant d'abord les arguments de ceux qui considèrent les droits humains comme une entrave aux politiques migratoires, elle mène son auditoire là où il ne s'attend pas à aller. En renversant peu à peu la perspective, elle révèle les limites d'un raisonnement qui oublie que derrière chaque débat migratoire se trouvent avant tout des destins individuels. Peu à peu, les slogans cèdent la place aux visages, les chiffres aux personnes et les peurs aux réalités humaines.

L'assemblée est ensuite invitée à un exercice d'un tout autre genre. Et si le Barreau n'était finalement qu'une secte ? C'est la thèse soutenue avec beaucoup d'aplomb par M^e Nadia Riahi. Entre rites initiatiques, vocabulaire ésotérique et hiérarchies mystérieuses, tous les ingrédients semblent réunis. Mais loin de dénoncer la profession, elle lui reproche surtout de ne pas pousser la logique suffisamment loin. Après tout, les grandes sectes ne bâtissent pas leur réputation sur la modération.



Les auteurs de la Revue de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles comparaissent ensuite devant le tribunal de l'imagination. Chargé de leur défense, M^e Romain Moulart soutient notamment que les faits reprochés sont prescrits puisqu'ils se seraient déroulés au Moyen Âge grâce à une machine à remonter le temps. Derrière cette argumentation savoureusement absurde, il livre surtout une défense du second degré et de l'indispensable capacité du Barreau à rire de lui-même. Avec beaucoup d'aisance, il rappelle qu'une profession capable d'autodérision, de se « détendre la nouille », est souvent une profession en bonne santé.



11



12

Des projets de réforme du Barreau aux grands projets de société, il n'y avait finalement qu'un pas. Et si l'avenir de Bruxelles passait par le retour du cheval ? Cette solution radicale est proposée avec enthousiasme par M^e Tibère Devis. Embouteillages, crise énergétique, mobilité urbaine : tout trouverait sa solution grâce aux montures. Dans une plaidoirie résolument décalée, il imagine avec un enthousiasme communicatif les avocats rejoignant les audiences à cheval et les rampes du Palais transformées en pâturages.

Un voyage en province était ensuite proposé par M^e Adriana Dath. Entre tracteurs, routes en travaux et traditions locales, elle s'amuse des clichés qui opposent encore Bruxelles au reste du pays. Derrière les anecdotes et l'autodérision affleure toutefois une réflexion plus personnelle sur l'identité, les racines et la richesse des appartenances multiples qui façonnent chacun d'entre nous. Avec beaucoup de justesse et de sensibilité, elle rappelle qu'il n'est nul besoin de choisir entre plusieurs lieux pour se sentir pleinement chez soi.



13

Pour clôturer le concours, M^e Adrian Eylenbosch s'attaque à une question contemporaine : la misandrie renforce-t-elle la lutte féministe ? Des Hunger Games à l'Académie française, les références se succèdent au fil d'une réflexion qui remet en question la place prise par cette notion dans le débat public. Refusant de mettre sur un pied d'égalité misogynie et misandrie, il dénonce une « fausse symétrie » qui détourne l'attention des véritables inégalités de genre et conclut son intervention par un appel à construire une société où femmes et hommes seraient réellement libres et égaux en droits.

Au terme des délibérations, le jury a décerné le Prix Lejeune à M^e Joséphine Lisochub et le Prix Janson à M^e Nadia Riahi. Cette année a également été marquée par le retour du Prix du Président, distinction remise à l'initiative du Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et attribuée à M^e Nathan Masin.

Cette édition du centenaire aura surtout permis à treize jeunes oratrices et orateurs de démontrer leur talent, leur créativité et leur audace. Le plus bel hommage à rendre à ce concours était sans doute de démontrer qu'après cent ans d'existence, l'éloquence des stagiaires du barreau de Bruxelles demeure intacte.

Félicitations à l'ensemble des candidats.



Victoria VANBELLINGHEN
Avocate au barreau de Bruxelles

APRÈS-MIDI D'ÉTUDE **EN PRÉSENTIEL** **EN LIGNE**

LES ORGANISATIONS CRIMINELLES À L'ÉPREUVE DU NOUVEAU CODE PÉNAL

MARDI 6 OCTOBRE 2026 DE 13H30 À 18H00

SILVERSQUARE BAILLI | AVENUE LOUISE 231 À 1050 BRUXELLES

Sous la coordination de M^e Maxime NARDONE

La poursuite des organisations criminelles occupe aujourd'hui une place centrale dans la pratique pénale. Si les organisations criminelles demeurent traditionnellement associées au trafic de stupéfiants ou aux réseaux criminels organisés, elles concernent désormais une multitude de dossiers : criminalité économique et financière, fraude, blanchiment, cybercriminalité ou criminalité internationale.

Dans le même temps, l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal renouvelle profondément les concepts et les mécanismes de répression. Les praticiens sont ainsi confrontés à une matière en pleine évolution, où se combinent des enjeux probatoires particulièrement délicats, des procédures d'enquête toujours plus techniques et des conséquences patrimoniales parfois considérables.

Comment distinguer une organisation criminelle d'une association de malfaiteurs ? Quels éléments permettent d'établir l'existence d'une organisation structurée et la connaissance, par le prévenu, de sa nature et de ses objectifs ? Quelle place accorder aux éléments de contexte, aux contacts entre protagonistes, aux communications cryptées ou encore aux données issues de l'exploitation des téléphones et autres supports numériques ?

Résolument orientée vers la pratique, cet après-midi d'étude proposera une analyse complète du traitement d'un dossier d'organisation criminelle, depuis les premières investigations jusqu'aux conséquences pénales et civiles d'une condamnation. Elle réunira des intervenants issus de la défense, du ministère public et du monde académique, afin de confronter les regards, partager les expériences de terrain et dégager des pistes concrètes pour la pratique quotidienne.

INTERVENANTS

- Me Maxime Nardone, avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'ULB et membre invité du Centre de recherche en droit pénal de l'ULB, professeur CAPA
- Me Deborah Albelice, avocate au barreau de Bruxelles
- Me André Risopoulos, avocat au barreau de Bruxelles et chargé de conférence à la SBS
- M. Julien Moinil, Procureur du Roi de Bruxelles
- Me Aurélie Verheylesonne, avocate au barreau de Bruxelles, Assistante à l'ULB-UMONS et membre du Centre de recherche de droit pénal de l'ULB
- Me Benjamine Bovy, avocate spécialisée en droit pénal et membre de la commission pénale du barreau de Bruxelles

La participation à cet après-midi d'étude donne droit à 5 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

Stagiaires membres CJBB et étudiants	40 EUR	Membres CJBB	65 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	50 EUR	Non-membres CJBB	80 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be



COMPTE RENDU

Concours international de plaidoiries de Tunisie

Chronique d'un week-end de confraternité

par Mathilde Mertens

Vendredi : le prélude

C'est sous les meilleurs auspices que nous nous sommes rendus, avec M^e Baptiste Conversano, en Tunisie, à l'invitation du Barreau national tunisien, pour participer au concours international de plaidoiries.

Notre séjour débuta par une première étape à Tunis, au sein du Palais de justice, où nous avons été reçus par le Bâtonnier national, Maître Boubaker Bethabet.

Notre hôte nous convia chaleureusement dans son bureau pour un premier échange, riche et spontané, sur nos pratiques respectives et les liens qui, depuis toujours, unissent nos professions par-delà les frontières. Une brève – mais non moins impressionnante – visite du Palais de justice de Tunis vint clore cette rencontre.

C'est ensuite en autocar que notre épopée se poursuivit. Nous avons rejoint Mahdia, direction la côte, où nous attendait le cœur de notre mission.

Dès notre arrivée (après une légère incompréhension de la ponctualité tunisienne), la cérémonie d'ouverture du Concours débuta.

Si celle-ci se déroulait en langue arabe, l'organisation n'avait rien laissé au hasard : traduction simultanée et écouteurs étaient à la disposition des participants non arabophones, qui s'élevaient au nombre de quatre.

Le constat, dès les premiers instants, nous frappa : les délégations présentes témoignaient d'une grande diversité – la Tunisie, bien sûr, hôte de cette édition, mais également le Maroc, l'Algérie, la Palestine, l'Italie et, par notre intermédiaire, la Belgique. Une pensée s'imposa immédiatement à nous : que cette diversité gagnerait à s'élargir, pour enrichir plus encore nos échanges.

Plusieurs représentants prirent brièvement la parole et tous dressaient le même constat : la nécessité de se retrouver, de parler, de défendre aussi, tant les enjeux contemporains de nos professions l'exigent.

À cette occasion, le jury appelé à départager les candidats le lendemain fut présenté : le Bâtonnier Mohamed Fadhel Mahfoudh (Tunisie), M^{me} Hamdani (Tunisie), Dallali (Tunisie), Bakouri (Algérie), Chalaï (Palestine) et Conversano (Bruxelles).

Nous en conviendrons, ce panel était riche et Bruxelles était brillamment représentée par l'intermédiaire de M^e Conversano.

Puis vint enfin le moment du tirage au sort, déterminant l'ordre de passage. Un moment de légèreté, dès lors que les noms des candidats étaient glissés dans des Poké Balls, tirées une à une devant l'assemblée jusqu'à ce que les 23 candidats soient désignés.

La journée du lendemain s'annonçait chargée : il était désormais grand temps de se reposer.



Samedi : le concours

Neuf heures tapantes : la ponctualité était retrouvée et le concours débuta. La tension était palpable, à la mesure de l'enjeu.

Les candidats avaient choisi des sujets d'une grande diversité, tous porteurs de sens : la défense de causes humanitaires justes, le droit à un procès équitable, la traite des êtres humains, la migration irrégulière, la criminalité informatique, ou encore le blanchiment d'argent. Chacun, avec son histoire, celle de son pays et sa sensibilité, apporta une pierre singulière à l'édifice.

Certains plaidèrent avec un courage d'autant plus remarquable que les libertés qu'ils défendaient à la tribune étaient parfois les leurs, directement menacées.

23 discours se sont ainsi succédé : 21 en langue arabe, traduits pour l'assemblée, un en anglais, et le nôtre, en français.

Au-delà des mots, c'est le sens même de notre profession qui a été mis en lumière : celui de défendre, celui d'incarner la garantie de nos droits fondamentaux.

Vint alors l'heure de la délibération. Deux heures durant, le jury s'est attelé à une tâche que l'on devine ardue.

Au terme de ces deux heures, place aux résultats. Félicitations aux lauréats : M^{es} Zenagui (Gafsa, Tunisie), Chaïbi (Kairouan, Tunisie) et Mansour (Palestine), dont les plaidoiries – unanimement saluées – furent légitimement récompensées.

La Belgique, quant à elle, est repartie avec le Prix spécial du jury – mais surtout, avec la conviction que la rencontre, l'échange et le débat entre barreaux d'horizons différents constituent une richesse inestimable, un espace où l'on apprend autant de soi que des autres, et où se renforce, par-delà les frontières, le sentiment d'appartenir à une même profession.



C'est fort de cette conviction que la Conférence du jeune barreau entend poursuivre son action : s'ouvrir davantage, rayonner au-delà de nos frontières, apprendre de nos confrères d'ailleurs, et ramener ici, à Bruxelles, ce que ces échanges ont de meilleur à offrir.

Nous ne saurions conclure ce compte rendu sans adresser nos plus sincères remerciements au Bâtonnier de Tunisie pour son accueil et sa générosité, ainsi qu'à l'ensemble des organisateurs de ce concours pour la qualité et la chaleur de leur hospitalité.



Mathilde MERTENS
Directrice de la Conférence

AFTERWORK

Les vacances judiciaires à peine terminées, le Carrefour des stagiaires et la Conférence du jeune barreau ont à cœur de vous éviter le stress post-estival. Alors quoi de mieux pour égayer la rentrée que de se retrouver autour d'un verre (ou deux) ? Nous sommes impatients de vous accueillir le 24 septembre prochain pour ce moment convivial et festif afin de retrouver les anciens et découvrir les nouveaux !

Le lieu des festivités sera publié prochainement sur notre site internet et sur nos réseaux sociaux. Aucune inscription préalable n'est requise et la participation est gratuite.

Verres offerts aux premiers arrivants !

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 À PARTIR DE 19H

LE TOURNOI DE BADMINTON

Avis aux ténors de la raquette : la Conférence du jeune barreau revient avec son incontournable tournoi de badminton. L'année sportive 2026-2027 débutera en deux contre deux dans une ambiance conviviale et dynamique. Débats sportifs et verdicts instantanés, la course à la Coupe de la CJBB est lancée.

Tenue correcte exigée, l'établissement exige le port de chaussures de sport avec des semelles claires et plates (chaussures de running non admises).

Des raquettes et des volants seront mis à votre disposition et vous aurez accès aux vestiaires et aux douches. Les places étant limitées, ne tardez pas à trouver votre binôme !

MARDI 13 OCTOBRE 2026 À 19H

Membres : 15€ / Non-membres : 18€

Participation sur www.cjbb.be



LE TOURNOI DE MINI-FOOT

Laissez votre toge au vestiaire, enfiler vos crampons et venez représenter fièrement les couleurs de votre cabinet. Le tournoi de mini-foot de la Conférence du jeune barreau est de retour. Vous connaissez la chanson : des équipes de cinq à sept joueurs (mixtes ou non), des affrontements de 10 minutes pour briller et des points qui compteront pour la Coupe de la CJBB. Ne tardez pas, le nombre d'équipes est limité et les cabinets qui souhaitent être représentés ne pourront l'être que par une seule équipe. 3, 2, 1... à vous de jouer !

JEUDI 5 NOVEMBRE 2026 À 19H

Membres : 15€ / Non-membres : 19€

Participation sur www.cjbb.be



IMPROSHOW

Les avocats improvisent, mais il faut l'avouer : c'est un métier.

La Conférence du jeune barreau vous invite ce 19 novembre 2026 au Palais de justice pour une soirée improshow.

Au programme : un spectacle bâti sur vos sujets, vos idées et le hasard des roues – rien n'est écrit, tout se joue en direct ! Plus on est de fous, plus on rit : cette expression n'aura jamais été aussi vraie.

Sur scène, trois pointures de l'impro belge : Patrick RIDREMONT, Olivier LEBORGNE et Jean-Claude DUBIEZ.

Vous êtes les bienvenus et nous espérons vous compter parmi nous pour alimenter ce spectacle.

JEUDI 19 NOVEMBRE 2026 À 19H

Membres : 10€ / Non-membres : 15€

Participation sur www.cjbb.be



PAUL JANSSENS^{SA}

L'expérience et l'excellence en **traduction juridique**

Av. Louise 398 - 1050 Bruxelles

T +32 2 646 31 11

translat@pauljanssens.be

www.pauljanssens.com

LE NOUVEAU DROIT DES SÛRETÉS PERSONNELLES

MARDI 3 NOVEMBRE 2026 DE 12H30 À 17H15

MAISON DES AUTEURS ET DES AUTRICES (MEDAA) – 1050 BRUXELLES

Sous la coordination de M^e Nicolas OUCHINSKY

Le livre 9 du nouveau Code civil, dédié aux sûretés, a vu consacrer son titre 1^{er} sous l'intitulé « Les sûretés personnelles », à la faveur d'une loi du 5 juin 2025 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

La loi du 11 juillet 2013 modifiant l'ancien Code civil en ce qui concerne les sûretés réelles mobilières et abrogeant diverses dispositions en cette matière, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, avait déjà consacré le concept plus large de « sûreté réelle mobilière » en remplacement de celui limité, auparavant, au gage.

Dans le même esprit, le livre 9 du Code civil remplace une réglementation légale axée quasi exclusivement sur le cautionnement classique par le concept plus large de « sûreté personnelle », qui se caractérise par le fait qu'un débiteur est ajouté au débiteur principal en tant que garant de l'exécution par ce dernier en étant tenu sur tout son patrimoine.

Une équipe de spécialistes, professeurs, chercheurs, avocats et juristes réputés s'est réunie pour analyser les nouvelles règles applicables aux sûretés personnelles, et, à côté des nouveaux principes qui gouvernent la caution, les notions nouvelles de sûreté personnelle autonome et de sûreté personnelle constituée par un consommateur.

INTERVENANTS

Me Nicolas Ouchinsky, coordinateur du colloque, avocat au barreau de Bruxelles et du Brabant wallon, assistant à l'ULB, médiateur agréé, juge suppléant au tribunal de l'entreprise de Liège

- Me Alexandre Duriau, avocat associé au barreau de Mons, chargé de cours à l'UMons, assistant à l'ULB
- Me Omar El Makaoui, avocat au barreau de Bruxelles
- Me Florence George, avocate au barreau de Liège-Huy et professeure à l'UNamur
- Me Hugo Graitson, avocat au barreau de Liège-Huy et assistant à l'Université de Liège
- Mme Emilie Van Hove, assistante et doctorante à l'UCLouvain

La participation à ce colloque donne droit à 5 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

Sans ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants	65 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	80 EUR
Membres CJBB	95 EUR
Non-membres CJBB	130 EUR

Avec ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants	115 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	130 EUR
Membres CJBB	145 EUR
Non-membres CJBB	180 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be

Midis de la formation.

01/09/2026

Droit du roulage : l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal

M^{es} Laurent Kennes & Jacques Willocq

03/09/2026

Le bail d'habitation bruxellois et le bail « pop-up store »

M^{es} Carole De Ruyt & Romane Van Doren

15/09/2026

Regards croisés sur la détention préventive et administrative

M^{es} Mariana Boutuïl & Colombe Dethier

17/09/2026

La procédure de reconnaissance du lien de filiation devant l'Officier d'état civil

M^e Sofia Wolvesperges

29/09/2026

La magistrature : voies d'accès et carrière

M^e Candice Fastrez, M. Thibaut de Sauvage & M. Marc Bertrand

01/10/2026

Stupéfiants au volant : Approches croisées en droit pénal du roulage et addictologie

M^{es} Cavit Yurt & Onur Yurt

13/10/2026

Maîtriser le calcul du préjudice corporel

M^e Marie Marchetti

LIEU ET HEURE

Salle Marie Popelin (Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles) ou
Auditoire Bordet – SPF Justice (Boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles) De 12h à 14h
Nos MDF sont dispensés à la fois en présentiel et en distanciel

PRIX

Stagiaires : 15 EUR - Avocats inscrits au tableau et autres professions : 25 EUR
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation lorsqu'il est suivi en présentiel.

INSCRIPTION

Inscriptions préalables et paiement en ligne exclusivement sur www.cjbb.be
En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : contact@cjbb.be
Les inscriptions sont permises jusqu'au matin même de la formation (à 11h30 au plus tard)

FORMATION PERMANENTE

La participation aux Midis de la formation donne droit à 2 points de formation permanente qui seront automatiquement ajoutés à LGObox dans les deux semaines suivant la formation (sous réserve d'agrément).



Les **odbs** vous régaler.

Le Brugmann

Ce restaurant établi dans un magnifique bâtiment est l'endroit parfait pour vos pauses lunches entre deux audiences.

Il est, en effet, difficile de souhaiter « reconnecter le corps et l'esprit » sans penser à la terrasse du Brugmann (élue la plus belle de Bruxelles), à quelques arrêts de tram de la place Poelaert.

Le restaurant propose un lunch (dégustation, entrée, plat, dessert) pour la modique somme de 30€.

Le service est aimable et souriant et le rapport qualité-prix imbattable.

La terrasse, située dans le parc Brugmann, est également l'endroit parfait pour se déconnecter après une matinée chargée.

Détendez-vous et n'hésitez plus.

Le Slot

Situé le long de la Woluwe, à deux pas des étangs Mellaerts, Le Slot est l'une de ces adresses qui donnent l'impression de quitter Bruxelles sans réellement la quitter.

Ce lieu chaleureux réunit un restaurant, une épicerie bio et même des cours de yoga, le tout dans un environnement verdoyant propice à la déconnexion. On y déguste une cuisine locale et de saison dans une atmosphère calme et conviviale.

Pour un lunch, un café ou simplement un moment pour ralentir le rythme, Le Slot offre une véritable parenthèse de bien-être. Une adresse à découvrir !



Jeanne COPPIN
Officier de bouche



Armelle ZALUZEC
Officier de bouche adjointe



INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.

www.cjbb.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Hani MADANI

Avenue de la Toison d'Or 68

1060 Bruxelles

T. 0499 82 18 69

president@cjbb.be

RÉDACTRICE EN CHEF

Amandine WIAME

Avenue Louise 391/7

1050 Bruxelles

T. 0472 63 69 01

periodique@cjbb.be

CONTACT POUR LES ANNONCEURS

Clémence MERVEILLE

Avenue Brugmann 396

1180 Bruxelles

T. 02 733 08 87

tresorier@cjbb.be

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site www.cjbb.be



do your thing

Partena
PROFESSIONAL

Agenda.

SEPTEMBRE

01/09/2026 MDF

Droit du roulage : l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal

03/09/2026 MDF

Le bail d'habitation bruxellois et le bail « pop-up store »

15/09/2026 MDF

Regards croisés sur la détention préventive et administrative

16/09/2026 COLLOQUE

Code civil et droits supplétifs : quelques enjeux pour les marchés publics

17/09/2026 MDF

La procédure de reconnaissance du lien de filiation devant l'Officier d'état civil

24/09/2026 ACTIVITÉ

Afterwork de rentrée

Du 25/09 au 27/09/2026 ACTIVITÉ

Petit week-end (Chauve-in) à Gand

29/09/2026 MDF

La magistrature : voies d'accès et carrière

OCTOBRE

01/10/2026 MDF

Stupéfiants au volant

06/10/2026 AME

Les organisations criminelles à l'épreuve du nouveau Code pénal

08/10/2026 ACTIVITÉ

Procès fictif : dissolution du Conseil de sécurité de l'ONU

13/10/2026 MDF

Maîtriser le calcul du préjudice corporel

13/10/2026 SPORT

Tournoi de badminton

16/10/2026 ACTIVITÉ

Lawyer's Night

NOVEMBRE

03/11/2026 SPORT

Le nouveau droit des sûretés personnelles

19/11/2026 ACTIVITÉ

Soirée d'improshow

05/11/2026 MDF

Tournoi de mini-foot

Rendez-vous sur www.cjbb.be, rubrique « Périodiques » pour recevoir la version papier !



Say hello to

 GenIA-L Assistant

"Ce qu'il vous faut
pour rester à jour
en tant qu'avocat"

Nele Somers

Avocate ARTES Advocaten

Essai
gratuit



Avec GenIA-L Assistant, vous obtenez rapidement des réponses fiables pour chacune de vos questions juridiques et fiscales



Avec GenIA-L Assistant, vous bénéficiez d'une aide pour la rédaction de textes et de contrats



Découvrez les avantages pendant une période d'essai gratuite de 10 jours



Avec GenIA-L Assistant, vous optez pour la fiabilité et la sécurité garantie de vos données



Avec GenIA-L Assistant, vous analysez, résumez ou vérifiez la conformité de vos documents rapidement et sans effort



Découvrez également notre technologie **GenIA-L** au sein de nos bases de données

 strada lex

taxwin

socialwin

MON ASTUCES & CONSEILS